

## SYNTHESE DES DIAGNOSTICS

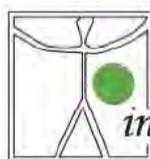
---

*Novembre 2017*

**pays**  
**d'Héricourt**  
communauté de communes



Cabinet Delplanque & Associés  
Géomètre-expert



*initiative*



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
HAUTE-SAÛNE

## Sommaire

PREAMBULE : éléments de contexte et de méthodologie .....	3
DIAGNOSTIC TERRITORIAL - Partie 1. Positionnement et structuration du territoire .....	6
DIAGNOSTIC TERRITORIAL - Partie 2. Démographie et Habitat .....	8
DIAGNOSTIC TERRITORIAL - Partie 3 : Emploi et activités économiques .....	12
DIAGNOSTIC TERRITORIAL - Partie 4. Equipements et services structurants .....	16
DIAGNOSTIC TERRITORIAL - Partie 5. Mobilité et transports.....	18
DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL - Partie 1. Milieu physique et risques .....	20
DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL - Partie 2. Milieu naturel .....	23
DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL - Partie 3. Paysage et patrimoine .....	27
DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL – Partie 4. Analyse urbaine .....	30
DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL - Partie 5. Energies, gaz à effet de serre et gestion des déchets .....	37

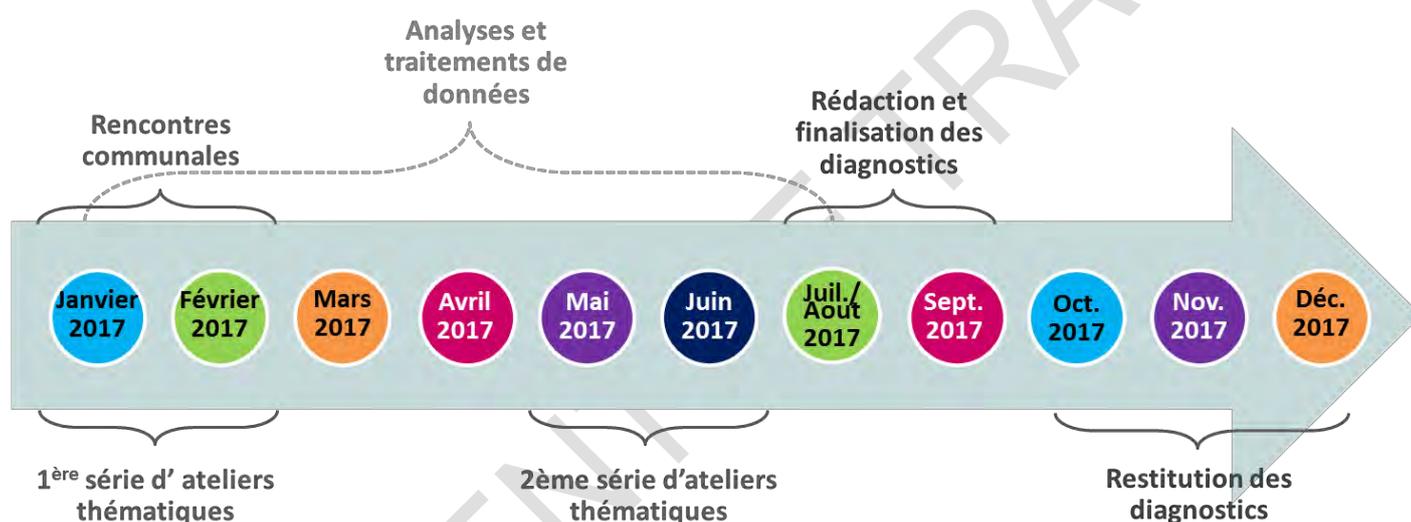
DOCUMENT DE TRAVAIL

## PREAMBULE : éléments de contexte et de méthodologie

### 1. Phase d'élaboration des diagnostics

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la CCPH a démarré il y a bientôt un an. La première phase d'élaboration, consacrée au diagnostic, s'achève avec la finalisation du diagnostic territorial, de l'état initial de l'environnement et du diagnostic agricole. Ces diagnostics sont le résultat d'un travail de co-construction avec les élus du territoire. Bien qu'ils soient presque terminés, ces documents ne sont pas figés et seront encore amenés à évoluer afin d'intégrer les avis des personnes publiques associées mais aussi des habitants.

Afin d'obtenir un diagnostic partagé avec les élus, la démarche de diagnostic s'est organisée en plusieurs phases, avec des objectifs bien différents selon les étapes.



#### 1.1. Zoom sur les rencontres communales

La phase d'élaboration du diagnostic a démarré par l'organisation de rencontres avec les maires de chaque commune du territoire entre les mois de janvier et février 2017. L'objectif de cette première étape était double :

- Récolter des informations sur chaque commune pour alimenter le diagnostic ;
- Echanger avec les élus sur les points stratégiques du territoire en référence au Schéma de Développement Intercommunal de la CCPH (2013).

Au préalable, des questionnaires et des plans ont été envoyés dans chaque mairie afin de permettre aux maires et à leurs conseillers d'échanger sur les nombreux sujets à aborder lors des entretiens.

Ce questionnaire était structuré en deux parties :

- 1<sup>ère</sup> partie : Questionnements stratégique / Pays d'Héricourt (Projections démographiques et enjeux à 10 ans ; développement économique ; commerce ; santé ; transport ; équipements à vocation intercommunale et métropolitaine ; attentes vis-à-vis du PLUi).
- 2<sup>ème</sup> partie : Collecte d'information / Commune (Consommation foncière ; capacité de densification et de mutation des espaces bâtis ; risques ; biodiversité ; aménagement numérique ; activités économiques ; sylviculture ; fonctionnement urbain et habitat ; mobilité et déplacements doux ; réseaux divers ; projets communaux et avis sur les documents d'urbanisme actuels ; informations diverses).

Des plans au 1/5000<sup>ème</sup> et 1/2000<sup>ème</sup> sur lesquels étaient reportés la photo aérienne, le cadastre mais aussi l'enveloppe urbaine des villages ont également été envoyés afin que les élus y reportent entre autre les constructions édifiées entre 2007 et 2016.

Ces rencontres ont ainsi été l'occasion pour les élus d'insister sur les spécificités de leur commune mais aussi de s'exprimer sur leurs attentes et craintes vis-à-vis du PLUi. Elles concernaient le plus souvent la maîtrise du foncier, le respect des documents d'urbanisme existants, la volonté d'œuvrer à un développement équilibré et harmonieux ainsi que de construire un PLUi avec une vision partagée et dans un esprit de solidarité.

## 1.2. Zoom sur les ateliers thématiques

Toujours dans l'optique de co-construire le diagnostic du PLUi avec les élus, deux séries d'ateliers thématiques ont été organisées. La première série en janvier et février, et la deuxième en mai et juin.

### Composition des ateliers thématiques

Atelier	Composition
<b>Atelier « urbanisme, habitat, aménagement »</b>	Commission CCPh « Aménagement du territoire, habitat, haut-débit » + ensemble des maires
<b>Atelier « économie, tourisme »</b>	Commissions CCPh « Développement économique, emploi, formation » et « mutualisation, finances » + ensemble des maires
<b>Atelier « équipement »</b>	Commissions CCPh « Petite enfance, enfance, jeunesse » et « développement culturel, sportif, éducation, patrimoine, communication » + ensemble des maires
<b>Atelier « environnement, paysage »</b>	Commissions CCPh « Environnement, déchets ménagers » et « gestion des cours d'eau, énergies renouvelables, développement durable, tourisme » + ensemble des maires
<b>Atelier « agricole »</b>	Maires de la CCPh + agriculteurs exploitants sur le territoire

- **1<sup>ère</sup> série d'ateliers**

L'objectif de la première série d'ateliers thématiques était d'échanger avec les élus sur les faits marquants et les tendances récentes observées sur le territoire afin de voir si les enjeux relevés dans le Schéma de Développement Intercommunal étaient toujours d'actualité ou non. Cinq ateliers ont été organisés et leur taux de participation a été très positif avec entre 20 et 30 participants à chaque fois, ce qui a favorisé le débat et permis très rapidement d'identifier les premiers enjeux du Pays d'Héricourt.

Des réunions agricoles ont également été organisées durant la même période. La première (regroupant à la fois des élus et des exploitants) a permis de dégager les principaux enjeux et problèmes auxquels sont confrontés les agriculteurs et la deuxième (réunissant uniquement des élus) a permis de restituer les premiers éléments de diagnostic agricole et de hiérarchiser les enjeux y étant liés.

• **2<sup>ème</sup> série d'ateliers**

Après quelques mois d'analyses, une deuxième série d'ateliers thématiques a été organisée afin d'approfondir certains thèmes et échanger à nouveaux avec les élus. Cette fois, six ateliers ont eu lieu entre les mois de mai et juin (ainsi qu'un dernier en octobre).

- Atelier « urbanisme, habitat, aménagement » consacré aux projections démographiques et aux besoins en logement ;
- Atelier « économie, tourisme », consacré aux activités économiques et au commerce,
- Atelier « environnement, paysage », dédié aux ressources naturelles et aux risques,
- Atelier « environnement, paysage », dédié à la trame verte et bleue,
- Atelier « urbanisme, habitat, aménagement », consacré à la consommation d'espace et au renouvellement,
- Atelier « environnement, paysage », dédié à la thématique climat-air-énergie, au paysage et au patrimoine.

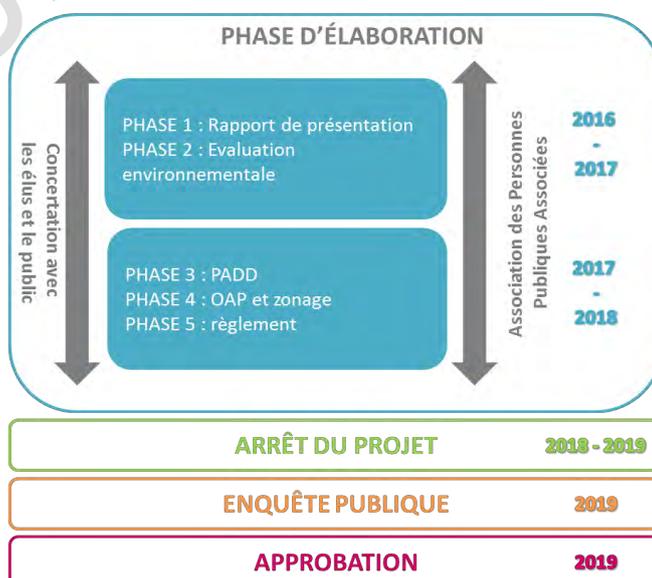
Ces derniers ateliers ont permis de justifier et d'affirmer les enjeux identifiés lors des réunions précédentes par des présentations plus spécifiques et complètes sur les différents thèmes abordés.

**2. Suites des travaux et calendrier**

Plusieurs restitutions ont été engagées et sont programmées

- 30 octobre 2017 : restitution des diagnostics aux élus lors de la 2<sup>ème</sup> conférence des exécutifs
- 10 janvier 2018 : restitution des diagnostics aux personnes publiques associées
- 25 janvier 2018 : restitution des diagnostics en conseil communautaire
- Février 2018 : restitution des diagnostics en réunion publique.

Suite à ces restitutions les travaux sur le PADD pourront se poursuivre.



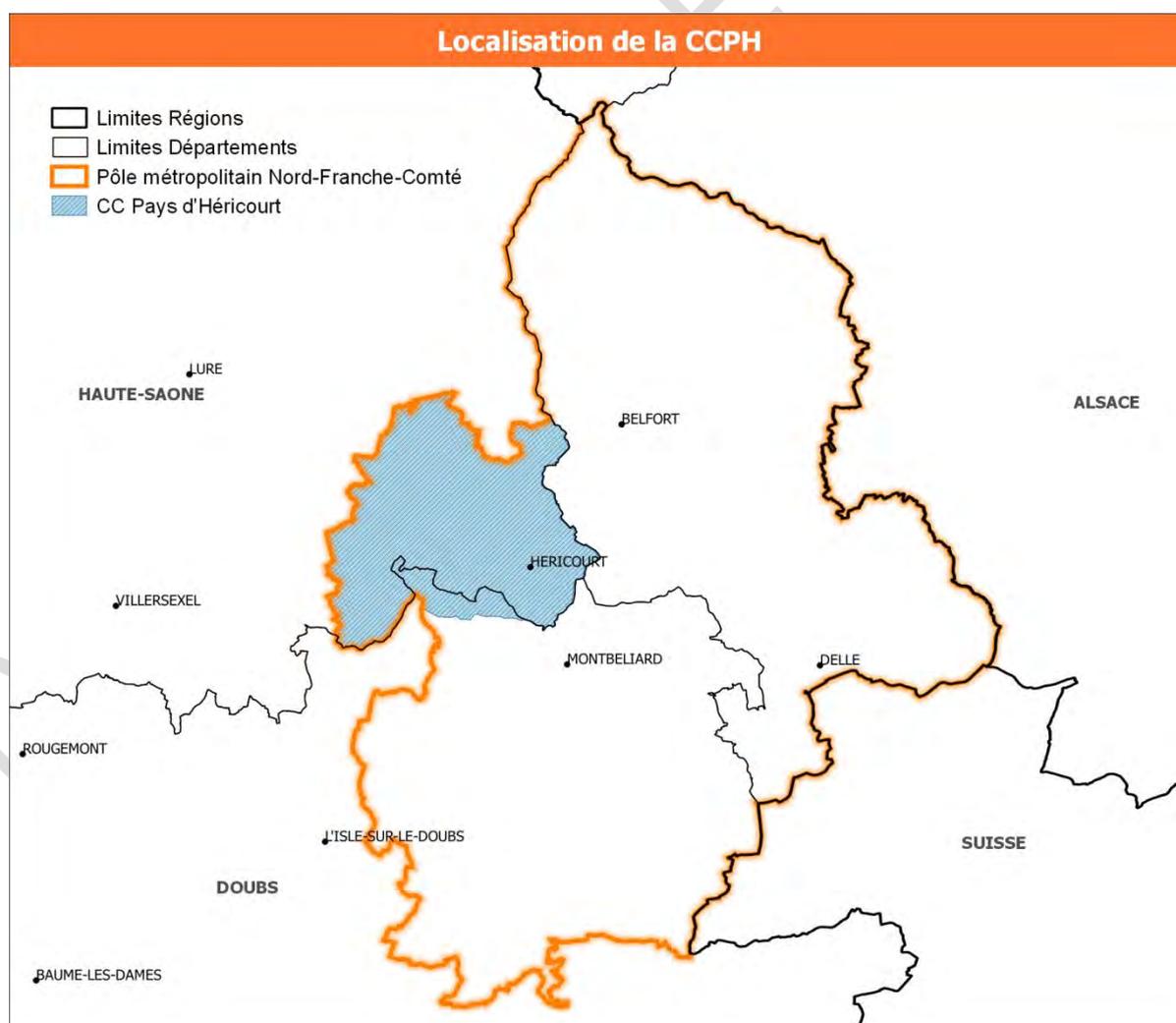
## DIAGNOSTIC TERRITORIAL - Partie 1. Positionnement et structuration du territoire

### 1. Synthèse du diagnostic

Le Communauté de Communes du Pays d'Héricourt se situe dans le Nord Franche-Comté à la limite des départements de Haute-Saône, du Territoire de Belfort et du Doubs. Cette situation lui confère une place stratégique grâce à sa proximité avec les pôles urbains voisins de Belfort et Montbéliard auxquels elle est connectée par de nombreuses infrastructures structurantes (RN1019, ligne TER, etc.). La CCPH est ainsi au cœur d'un espace dynamique ce qui renforce son attractivité.

D'un point de vue interne, la CCPH se structure autour de la ville centre d'Héricourt, autour de laquelle gravite une couronne de villages périurbains et ruraux. Deux bourgs relais se distinguent aux limites du territoire : Saulnot et Châlonvillars.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la CCPH est composée de 24 communes, dont 21 font partie de la Haute-Saône et trois font parties du Doubs. Le territoire de la CCPH s'inscrit également dans le périmètre du Pôle métropolitain Nord-Franche-Comté qui a succédé l'Aire Urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle.



## 2. Les enjeux

- ➔ Tenir compte du positionnement stratégique de la CCPH au sein du Nord Franche-Comté et de son inscription au sein du Pôle métropolitain ;
- ➔ Tenir compte de l'organisation du territoire en :
  - Maintenant le rôle de la ville centre (équipements structurants, seuils des 10 000 habitants, etc.) ;
  - Prenant en compte les spécificités et rôles de chaque village au sein de cet espace.

DOCUMENT DE TRAVAIL

## DIAGNOSTIC TERRITORIAL - Partie 2. Démographie et Habitat

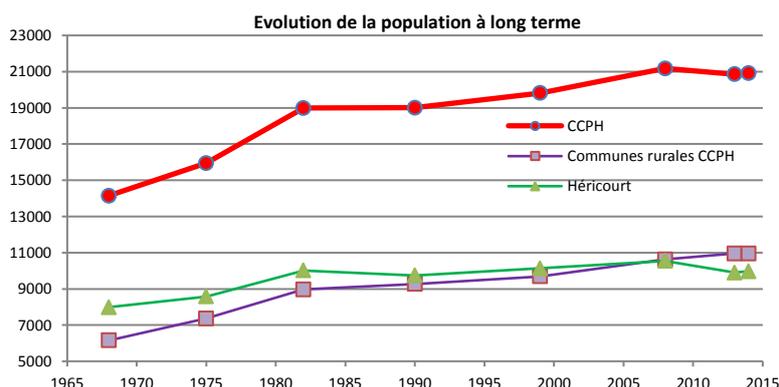
### 1. Synthèse du diagnostic

- **Démographie**

De manière générale, le territoire de la CCPH a toujours été attractif. De par sa proximité avec les principaux pôles d'emplois du Nord Franche-Comté, la CCPH a bénéficié pleinement du phénomène de périurbanisation ce qui s'est matérialisé par une plus ou moins forte croissance démographique selon les périodes :

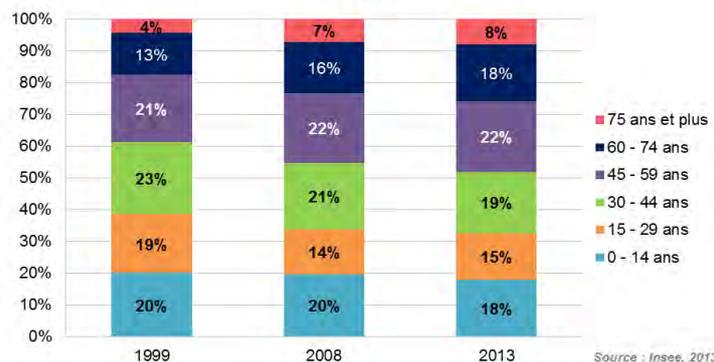
- Très forte croissance jusque dans les années 1982 (+2% par an) ;
- Période de stabilité de 1982 à 1990 ;
- Période de croissance modérée depuis les années 1990 :
  - o 1990 et 1999 +0,4% par an,
  - o 1999 et 2008 +0,8% par an,
  - o 1999-2014 (période de référence) : +0,36% par an.

Malgré une période de légère diminution enregistrée entre 2008 et 2014 (-0,2% par an), principalement liée à un déséquilibre de la croissance interne et aux pertes subies par la ville centre (et que le solde naturel n'a pas réussi à d'infléchir), **le territoire accueille aujourd'hui 20 913 habitants dont 9 967 à Héricourt et 10 946 dans les villages (+0,36% entre 1999 et 2014).**

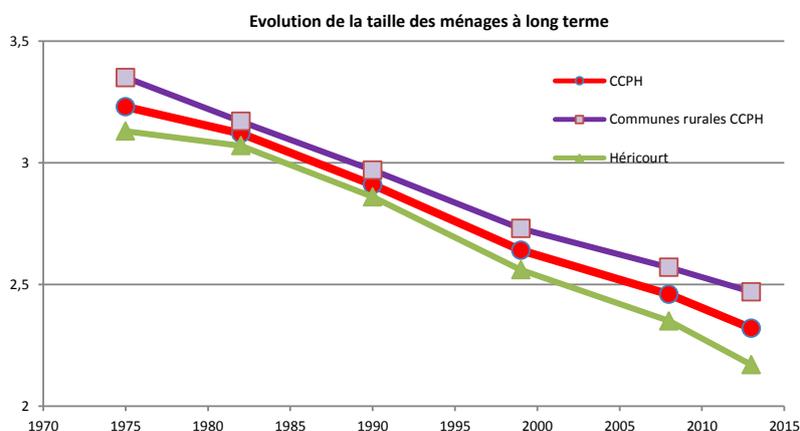


Cette population vieillit de plus en plus rapidement. En 1999, 4% de la population était âgée de plus de 75 ans. En 2008, cette part atteignait 7% et en 2013 8%. Les personnes âgées de 60 à 74 ans sont également plus nombreuses sur le territoire alors que les classes d'âges plus jeunes (0-14 ans, 15-29 ans et 30-44 ans) tendent à diminuer. Ces évolutions impliqueront dans les prochaines années des besoins différents pour les habitants, tant en termes de logements, que de mobilité, d'équipements ou de services.

**Répartition des classes d'âge et évolutions dans la CCPH**

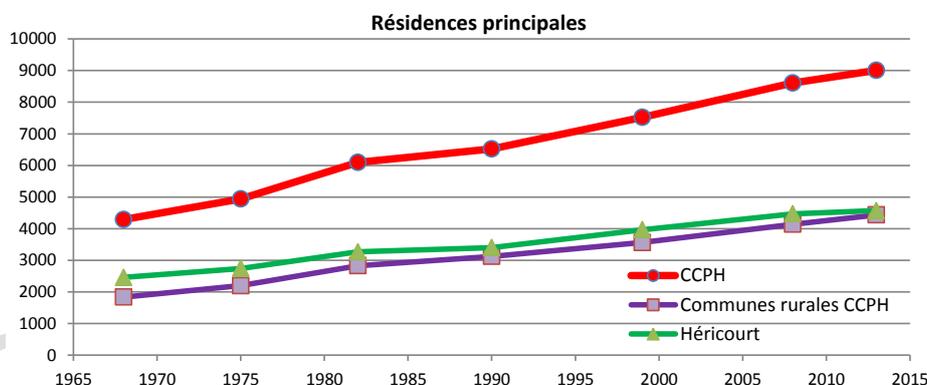


Autre phénomène important : la baisse de la taille des ménages. En effet, non seulement le nombre de ménages ne cesse de progresser (107 nouveaux pas an) mais leur taille diminue et passe de 3,6 en 1999, à 2,46 en 2008 et enfin 2,32 en 2013. Bien qu'il existe des disparités entre ville et villages (une diminution moins importante dans les villages), ce phénomène touche l'ensemble du territoire et semble ne pas ralentir, ce qu'il conviendra de prendre en compte pour l'estimation des besoins en logements.



- **Habitat**

La forte croissance démographique qu'a connue le territoire, s'est traduite par une progression importante du parc de logements jusque dans les années 1990. De 1990 à 2008, cette progression a été plus modérée bien qu'en constante augmentation (entre 107 et 129 nouveaux logements par an).

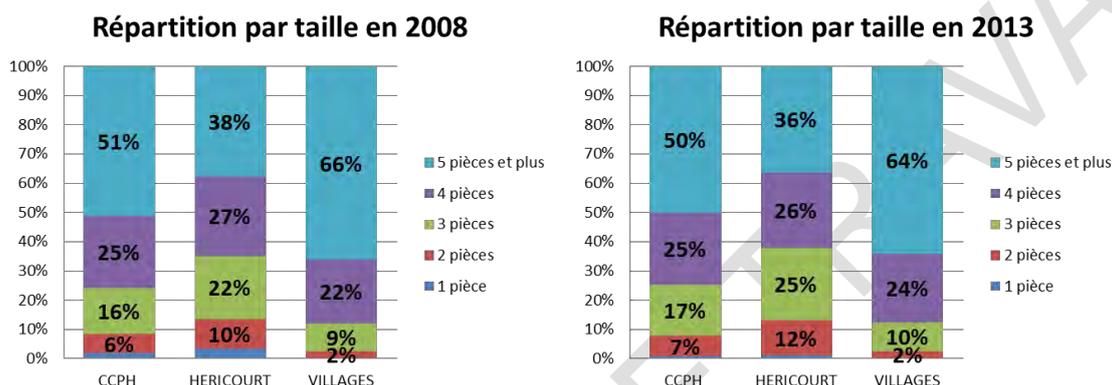


Depuis la crise de 2008, comme dans de nombreux territoires, les analyses du recensement montrent un ralentissement important dans la progression du parc. En effet, à partir de cette date, le rythme de production des nouvelles constructions a chuté considérablement en particulier dans la ville centre. Les analyses des bases de données SITADEL montrent ainsi que le rythme de construction passe de 132 nouveaux logements par an entre 2005 et 2010 à 57 logements neufs entre 2010 et 2014 (95 nouveaux logements / an sur l'ensemble de la période 2005-2014).

**En 2013, le parc de logements était ainsi constitué de 9 710 logements dont 93% résidences principales, 6% de logements vacants et 1% de logements secondaires.**

Ce parc est composé à 72% de maisons individuelles et de 28% d'appartements. Cependant, cette moyenne cache des disparités importantes puisque moins de 9% des logements sont des appartements dans les villages. Si l'on se concentre sur l'évolution du collectif, on remarque qu'il augmente de manière assez importante (+7% à Héricourt et +11% dans les villages entre 2008 et 2013).

Le Pays d'Héricourt, comme de nombreux territoires périurbains, comptabilisent peu de petits logements (alors que ceux-ci sont à même de répondre à la demande des petits ménages). En effet, la moitié du parc est composée de logements de plus de 5 pièces et seulement 8% de 1 à 2 pièces et 17% de 3 pièces. Bien évidemment, ces parts sont beaucoup plus importantes dans la ville centre (13% de 1 à 2 pièces, 26% de 3 pièces). Pour autant, ce type de logements semblent se développer sur l'ensemble de la communauté de communes (+15% de 3 pièces entre 2008 et 2013 par exemple).



En ce qui concerne le statut d'occupation du parc, 69% des logements sont occupés par des propriétaires et 29% par des locataires. La moyenne communautaire cache d'importantes disparités entre l'urbain et le rural. Ainsi, la ville d'Héricourt dispose de 45% de résidences principales locatives dont 29% sont des HLM, alors que les villages ne disposent que de 12% de logements locatifs, dont 2% de HLM. A noter par ailleurs, que la dynamique de l'offre locative est surtout assurée par les bailleurs sociaux (+19 logements par an de 2008 à 2013 (+28 HLM / - 9 privés)).

	CCPH	Héricourt	Villages	Haute-Saône
<b>Propriétaire</b>	6234 (69%)	2428 (53%)	3806 (86%)	71412 (62%)
<b>Locataire</b>	2592 (29%)	2043 (45%)	549 (12%)	30658 (27%)
<i>Dont locataire privé</i>	1180 (13%)	734 (16%)	446 (10%)	20 693 (18%)
<i>Dont Locataire HLM</i>	1412 (16%)	1309 (29%)	102 (2%)	9965 (9%)
<b>Logé gratuitement</b>	171 (2%)	99 (2%)	72 (2%)	2262 (2%)
<b>Total</b>	8996	4570	4426	114296

Enfin, la vacance des logements reste globalement modérée en 2013 (6,05%, soit 587 logements), bien que la CCPH n'échappe pas à la hausse générale observée de 1999 à 2013 (+ 1,4 point, soit 213 logements de plus) :

- Héricourt : 6,8 % (338 logements) ;
- Villages : 5,2 % (249 logements).

## 2. Les enjeux

- ➔ Maintenir les seuils de 10 000 habitants pour la ville d'Héricourt et 21 000 habitants pour la CCPH : conduire une politique de l'habitat ambitieuse, capable de répondre aux enjeux démographiques locaux : relance de la dynamique démographique après la baisse « conjoncturelle » 2008-2013.
- ➔ Répondre aux besoins en logements : rééquilibrer le développement résidentiel entre l'urbain et le rural, comme c'était le cas avant les années 2000 et surtout 2008.
- ➔ Assurer une bonne diversité de l'offre de logements à l'échelle communautaire, afin de répondre à l'ensemble des besoins de la population (petits ménages, jeunes actifs, familles monoparentales, personnes âgées) et faciliter ainsi les parcours résidentiels

DOCUMENT DE TRAVAIL

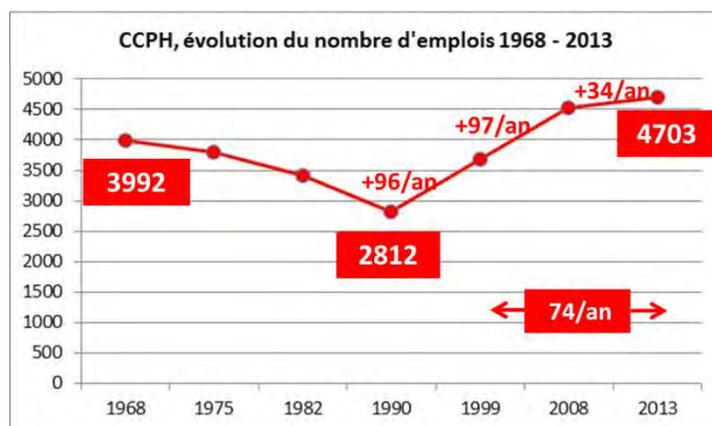
## DIAGNOSTIC TERRITORIAL - Partie 3 : Emploi et activités économiques

### 1. Synthèse du diagnostic

- **Contexte économique**

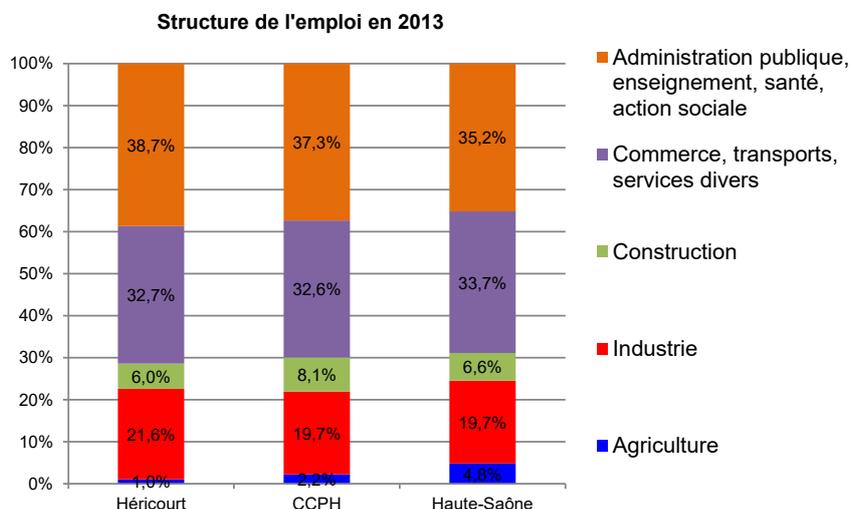
La CCPH est également un territoire dynamique en matière d'emplois. Depuis les années 1990 (fin de la crise de l'industrie textile), l'emploi n'a jamais cessé de progresser. Entre 1990 et 1999 et entre 1999 et 2008, plus de 96 emplois étaient créés en moyenne par an. Malgré des ralentissements observés depuis 2008 (34 emplois en moyenne par an jusqu'en 2013), la croissance est toujours largement supérieure en comparaison des territoires voisins (et notamment le Pays de Montbéliard, le Territoire de Belfort ou le reste de la Haute-Saône).

**Ainsi, en 2013, la CCPH comptabilisait plus de 4 700 emplois, soit 2000 de plus par rapport à 1990.**



Autre facteur témoignant du dynamisme économique de la CCPH : la construction de locaux neufs. Entre 2005 et 2014, 6 100m<sup>2</sup> de locaux neufs ont été construits en moyenne chaque année soit près de 60 000m<sup>2</sup> en dix ans dont 22% pour des locaux de services publics, 20% pour des locaux industriels, 20% pour des locaux commerciaux ou encore 13% pour des locaux de l'artisanat.

La structure de l'emploi laisse apparaître une prédominance du secteur tertiaire. En effet, le secteur de l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale représente 37% de l'emploi et le secteur des commerces, transports et services divers, 37% également. L'industrie est également bien ancrée sur le territoire avec 20% des emplois.



720 entreprises sont recensées dans la CCPH dont 420 dans la ville centre (on retrouve ensuite les communes de Chalonvillars, Saulnot et Chagey qui comptabilisent entre 23 et 42 entreprises). 46% de ces entreprises sont dans le domaine des services et 27% dans le domaine du commerce, de l'hôtellerie et de la restauration.

Plusieurs entreprises de grande renommée sont implantées à Héricourt témoignant de l'attractivité économique du territoire (Arcelor Mittal, etc.).

- **Foncier d'activité**

Plusieurs zones d'activités sont présentes sur le territoire, dont un pôle de développement économique. La majorité de ces espaces sont concentrés à Héricourt. Cependant, des zones relais sont aussi présentes dans quelques villages. Aujourd'hui, les disponibilités de ces zones ne sont plus suffisantes pour maintenir la dynamique précitée sur la durée prévisionnelle du PLUi : une dizaine d'ha bruts planifiés pour le développement des Guinottes (3 ème tranche), alors que la consommation des 10 dernières années est d'environ 3 ha /an hors renouvellement urbain.

**Principales zones d'activités :**

<b>Héricourt</b>	Zone industrielle du Mont Vaudois	7,6 ha	Vocation industrielle	S2I Devillers Oxydécoupage, Arcelor Mittal
<b>ZAC des Guinottes :</b>		<b>47,6 ha</b>	<b>Vocation mixte (industrie, artisanat, commerce...)</b>	Someca, sopra, lenn transport, etc.
-	Guinottes 1	20,5 ha		
-	Guinottes 2	15,3 ha		
-	Guinottes 3	11,8 ha		
	Zone d'activité de Bussurel	7,3 ha	Vocation mixte (industrie, artisanat, BTP)	Laser Evolution, Faure, etc..
<b>Espace économique du Faubourg de Belfort</b>		<b>28,1 ha</b>	<b>Vocation mixte (industrie, artisanat, tertiare, commerce)</b>	Hypermarché Leclerc, Maga Meuble, Chaussea, Bricomarché, Derichebourg, etc.
-	ZAC « en Salamon »	20 ha		
-	ZA Champs Frédéric	8,1 ha		
	Zone d'activité du Pré du Fol	15,1 ha	Vocation commerciale	Super U

	Espace économique inscrit entre la rue Pierre Bérégovoy / Jean Jaurès	3,5 ha		Vocation (industrie, artisanat)	mixte	Hermès, A2E	
	Espace économique entre la rue Jean Jaurès / Paul Vinot	1,3 ha		Vocation industrielle		Packmat System	
	Espace économique de la rue du 47 <sup>e</sup> régiment	5,3 ha		Vocation (industrielle, tertiaire)	mixte	Souchier, Cinetic, etc.	Five
<b>Brevilliers</b>	Zone de la Prusse	8ha		Vocation (commerce, artisanat)	mixte	Noz, VHM, Caréco, etc.	
<b>Chagey</b>	Zone du Champ des Chenêts	1 ha		Vocation artisanale			
	Anciens tissages de la rue de Couthenans	0,8 ha		Stockage			
<b>Châlonvillars</b>	Zone d'activité Sud	2,4 ha		Vocation artisanale			
<b>Couthenans</b>	Zone d'activité Le Charbonneau	1,9 ha		Vocation artisanale			
<b>Luze</b>	Zone du Moulin	4,9 ha		Vocation artisanale			
<b>Saulnot</b>	Zone des Champs Piot et Pré Girard	14 ha		Vocation mixte		Casse automobile, taxi, déchetterie, exploitant forestier, etc.	

- **Zoom sur le commerce**

L'offre commerciale de la CCPH est structurée en trois niveaux :

- offre très structurante de la ville-centre : Héricourt ;
- offre structurante des bourgs-relais : Saulnot; Châlonvillars ;
- offre complémentaire de certaines communes.

L'offre structurante d'Héricourt est répartie quant à elle dans plusieurs espaces économiques distincts dont les principaux sont :

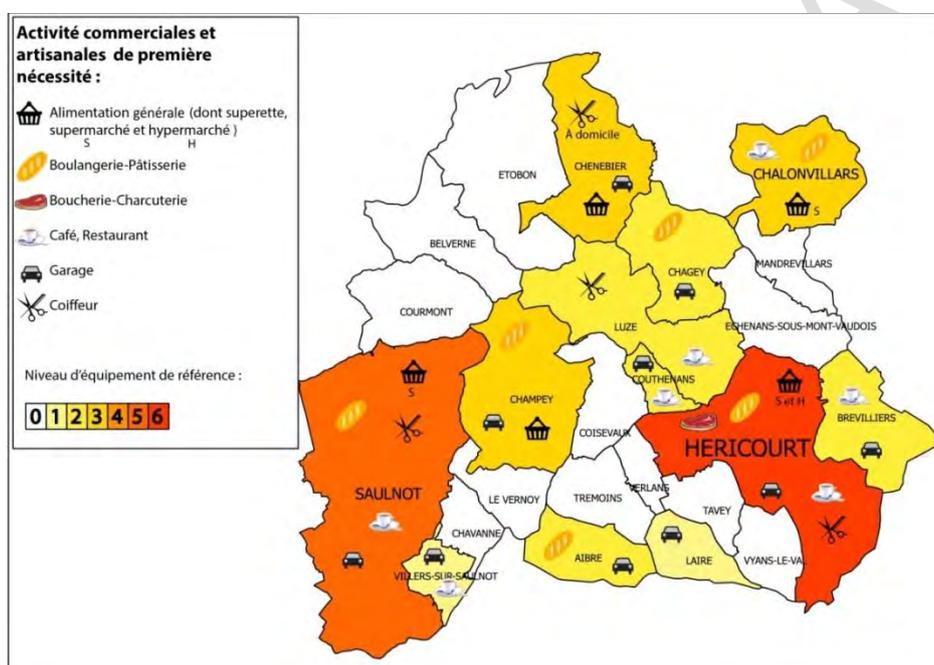
- **Le centre-ville** : offre commerciale, artisanale et de services de proximité (alimentation générale et spécialisée, restauration, culture et loisirs, santé, équipement de la personne, équipement de la maison). L'offre est complète et diversifiée mais de plus en plus dominée par les activités de services révélant quelques carences (commerce de bouche, équipement de la personne, sport, culture, loisirs). Le centre-ville est également fortement touché par la vacance commerciale comme de nombreux territoires voisins.
- **La zone commerciale du Faubourg de Belfort / Salomon / Champs Frédéric** : il s'agit de la principale zone commerciale de la ville d'Héricourt. Elle s'est progressivement développée autour de deux activités locomotives : Le Leclerc et le Bricomarché. Le secteur situé dans la rue Salomon compte de nombreux locaux vacants.

- **La zone commerciale du Pré du Fol (Super U) :** ce nouveau pôle commercial accueille les nouveaux locaux du Super U (été 2016). De nouvelles entreprises y sont prévues à termes.

Les principaux indicateurs de dynamique commerciale du territoire sont les suivants : zone commerciale du Pré du Fol (nouveau Super U) ; développement commercial faubourg de Belfort (autour de Leclerc); taux de renouvellement relativement important;...; projet Intermarché de Châlonvillars.

Cependant, malgré ces éléments, il existe des fragilités liées au commerce traditionnel urbain et rural : maintien difficile de l'offre de proximité des villages (par exemple boulangerie-pâtisserie et café-restaurant à Saulnot) ; vacance significative de locaux, un environnement parfois peu attractif (stationnement, sécurisation, etc.) ; une offre jugée insuffisante dans de nombreux secteurs entraînant une évasion commerciale importante.

A noter également, la présence d'une offre de commerces ambulants qui irriguent les villages et qui apparaît comme une offre complémentaire en matière de commerces et services de proximité (boulangerie, produits surgelés, camion-pizza, etc.).



## 2. Les enjeux

- ➔ Relayer l'offre foncière et immobilière qui a permis la forte dynamique économique de l'espace communautaire depuis les années 2000 : elle doit permettre de poursuivre la tendance moyenne de création d'emplois sur la durée du PLUi.
- ➔ Poursuivre les efforts de requalification des espaces économiques dévalorisés : identification des espaces prioritaires sur la durée du PLUi, en fonction des possibilités réelles d'intervention.
- ➔ Conforter la dynamique commerciale constatée, en veillant :
  - à maintenir un bon équilibre entre moyennes et grandes surfaces / commerce traditionnel : équilibre zones commerciales péricentrales / centre-ville; maintien d'une offre rurale compétitive en complément de celle de la ville-centre ;
  - à réduire l'évasion commerciale vers les plus grands pôles urbains périphériques.

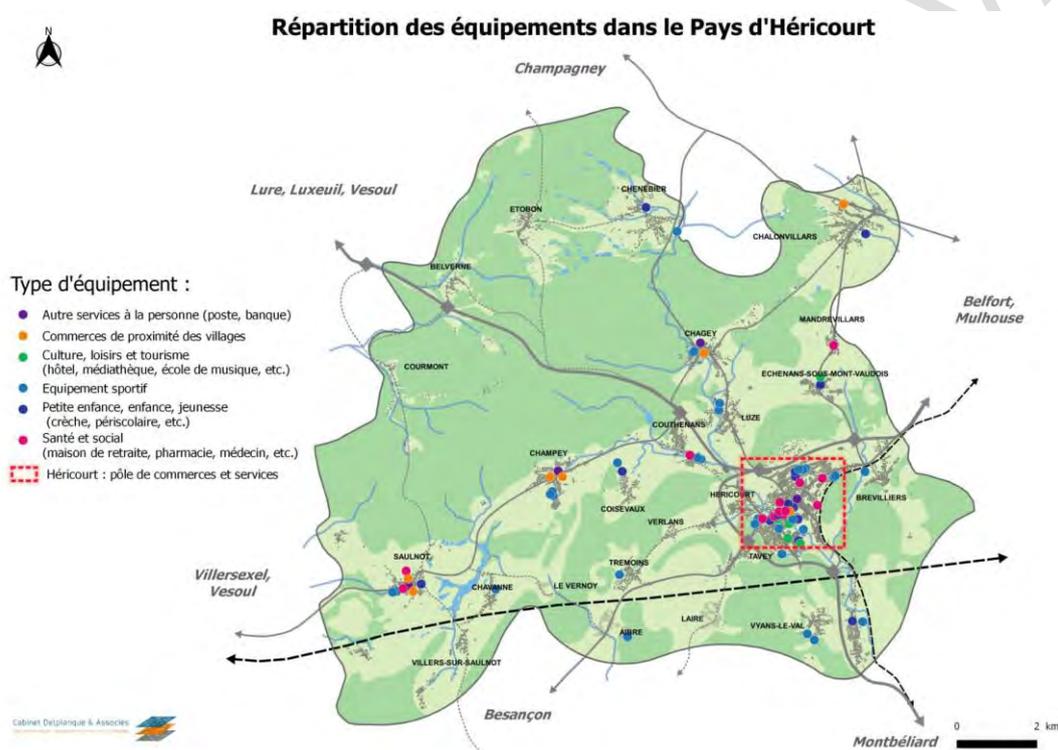
## DIAGNOSTIC TERRITORIAL - Partie 4. Equipements et services structurants

### 1. Synthèse du diagnostic

- **Contexte général**

En 2015, la Base Permanente des Equipements de l'INSEE (BPE) comptabilisait  $\approx$  530 équipements et services au sein du Pays d'Héricourt, mettant également en évidence :

- La forte concentration de ceux-ci sur la ville-centre (2/3) ;
- Le rôle « relais » du bourg rural de Saulnot, grâce à quelques équipements et services de proximité ;
- Une présence néanmoins importante d'équipements sportifs, scolaires et d'artisans dans les villages.



L'offre du Pays d'Héricourt se caractérise majoritairement par :

- une forte représentation des commerces et services divers (commerces alimentaires et non alimentaires, réparation automobile, banque, etc.).
- Une faible représentation des professionnels de santé, des équipements d'action sociale (soins aux personnes âgées, petite enfance, etc.) ainsi que des équipements culturels et touristiques.

Plusieurs équipements d'ordre métropolitain sont également implantés à Héricourt :

- La Gare TER,
- le Centre de Médecine Physique et de Réadaptation (CMPR) Bretegnier,
- le Centre de Psychiatrie Générale et services associés, la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) « le village de la Forge »,
- la Maison des Energies de Franche-Comté, la Résidence d'étudiants « la Filature »,
- l'Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT),
- la Maison de la Formation
- et divers équipements sportifs et de loisirs : gymnasium ; futsal ; bmx (Champey,...).

- **Zoom sur la petite enfance, l'enfance**

Si l'on se concentre sur le secteur de la petite enfance et de l'enfance, on remarque que l'accueil petite enfance semble couvrir les besoins depuis l'accroissement de capacité du multi-accueil d'Héricourt, mais dont l'offre collective reste concentrée dans la ville-centre.

L'organisation scolaire est peu « concentrée » (pôles éducatifs, RPI concentrés) et risque d'évoluer sur la durée du PLUi.

- **Zoom sur la santé**

Deux constats peuvent être faits en ce qui concerne l'offre de santé :

- La richesse de la fonction médicale, paramédicale, médico-sociale de la ville-centre : présence d'établissements sanitaires et médico-sociaux importants ; concentration de l'offre de premier recours ;
- La fragilité de la « médecine de ville » aussi bien dans la ville-centre que dans les communes rurales : offre médicale et paramédicale ; médecine spécialisée.

A priori, il existe également un déficit de places d'hébergement en faveur des personnes âgées (EHPAD, foyer-logement) et handicapées (foyer de vie ou similaire).

- **Zoom sur l'eau et l'assainissement**

L'alimentation en eau potable des communes est assurée par plusieurs syndicats :

- Le SIAEP de Champagny (10 communes),
- Le SIAEP du Vernoy (5 communes),
- Le Syndicat de la Vallée du Rupt (1 commune),
- 8 communes sont en régie, exploitant leurs propres ressources.

La majeure partie des sources alimentant les communes connaissent des problèmes d'agressivité ou de turbidité. Tous les captages du territoire possèdent un périmètre de protection (en cours pour Courmont) et ont fait l'objet d'arrêtés préfectoraux d'autorisation.

Enfin, en ce qui concerne l'assainissement, les stations collectives sont conformes malgré quelques problèmes d'eaux claires parasites sur certains réseaux (SIA Buc-Echenans-Mandrevillars) ou de capacité (Coisevaux, Chagey, Chenebier). Pour les communes en assainissement autonome, la plupart d'entre n'ont pas encore mis en place de SPANC (dont la compétence sera à termes assurée par la CC).

## **2. Les enjeux**

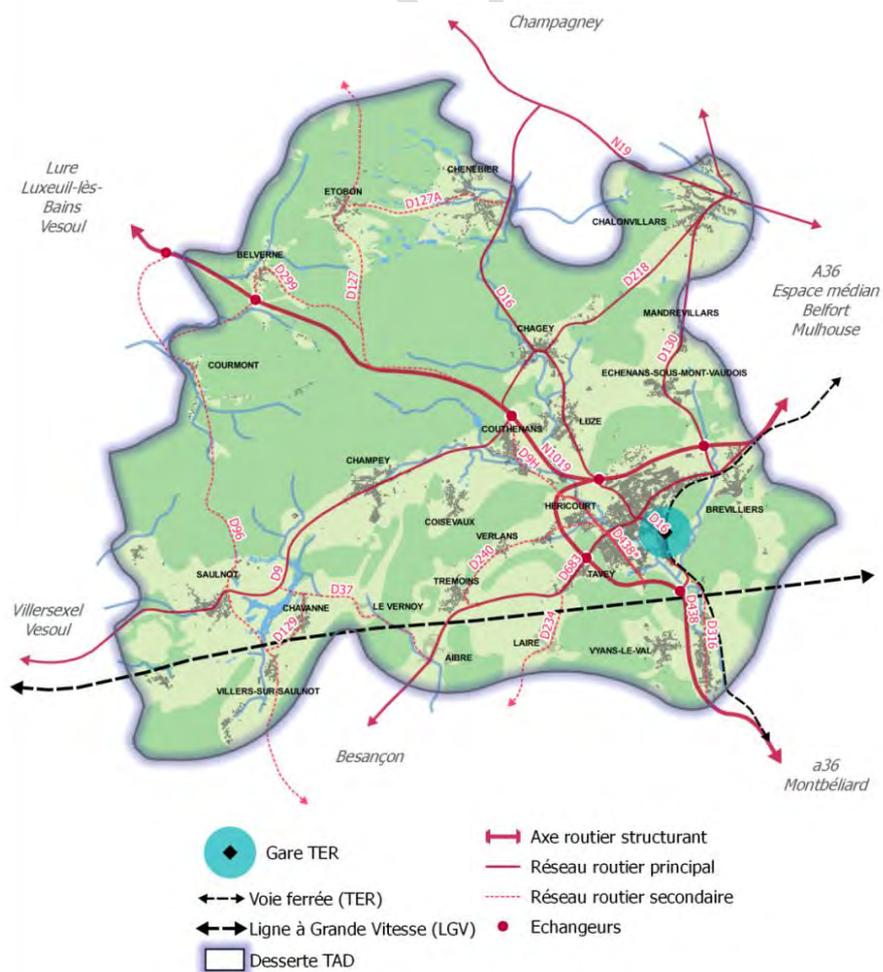
- ➔ Conforter les grands équipements structurants intercommunaux et métropolitains de la ville d'Héricourt, dans le droit fil de la stratégie des dernières décennies : préservation des capacités de développement des équipements et services existants ; accueil de nouveaux équipements et services (publics ou privés).
- ➔ Anticipation des besoins fonciers ou immobiliers dans les domaines où l'offre semble, à priori insuffisante (santé, personnes âgées et handicapées) ou sujette à évolution organisationnelle (scolaire, sportive,...) : ville-centre ; communes rurales.

## DIAGNOSTIC TERRITORIAL - Partie 5. Mobilité et transports

### 1. Synthèse du diagnostic

La CCPH, de par sa position privilégiée au sein d'un axe transitoire, bénéficie d'un accès à de grandes infrastructures (plus ou moins proches) lui garantissant des conditions d'accessibilité remarquables aux villes voisines mais aussi plus lointaines (Besançon, Dijon, Lyon, Mulhouse, Strasbourg, Fribourg, etc.). D'autres infrastructures locales complètent ce réseau et irriguent le Pays d'Héricourt permettant aux habitants de se déplacer facilement qu'il en soit des déplacements domicile-travail/étude ou de loisirs.

- Axes routiers : D9, D16, D96, D483 et 438D, D619, D683, RN1019, A36.
- Axes ferroviaires : Ligne TER desservant Héricourt et Gare TGV.
- Transports collectifs : TAD mis en place sur la CCPH et dont le succès est conséquent, lignes de bus départementales (Haute-Saône).
- Liaisons douces : réseau d'itinéraire cyclable départementale (boucle 9 « les portes du lion », proximité de la Coulée verte et de l'eurovélo, 18 itinéraires de promenades et de randonnées départementaux (dont 3 sentiers de grandes randonnées : GR5, GR59, Chemin de Saint-Jacques de Compostelle), 15 circuits pédestres locaux.
- Autres : Euroairport.



Lorsque l'on se concentre sur les déplacements des habitants, on remarque qu'ils effectuent un peu plus de 50 000 déplacements quotidiens (travail, études, accès aux services,...).

- Plus des deux tiers se font à l'intérieur de l'espace communautaire, dont près de 30 000 au sein même de la ville d'Héricourt.
- Le tiers restant se fait avec les territoires voisins, en particulier avec les agglomérations de Belfort et de Montbéliard, mettant bien en évidence la logique fonctionnelle de la métropole Belfort - Montbéliard – Héricourt (pôles d'emplois majeurs).

Ces analyses sont d'autant plus importantes que la voiture reste le principal mode utilisé aujourd'hui par les ménages. A titre d'exemple, en 2013, 47% des ménages étaient équipés de deux voitures, 43% d'une voiture et 10% n'en possédaient pas.

Du point de vue du stationnement, le territoire n'est pas soumis à de contraintes particulières. Cette problématique faisant partie des préoccupations des élus, est généralement prise en compte dans les projets d'aménagements des communes ce qui se traduit par des efforts particuliers pour résoudre les éventuels problèmes connus. Seul l'hyper centre d'Héricourt semble connaître des difficultés d'après l'enquête réalisée lors des études préalables à l'opération collective en faveur du commerce et de l'artisanat (OCMR 01/2017).

## 2. Les enjeux

- ➔ Optimiser l'accessibilité aux grandes infrastructures de transport de l'espace métropolitain « médian » : échangeur A36 / Sévenans ; gare LGV.
- ➔ Rechercher la meilleure valorisation économique possible des principales infrastructures de transport du territoire et des flux qui y transitent (en particulier la RN1019), en prenant bien en compte : les nuisances qu'elles sont susceptibles de générer ; les impératifs de son effet de vitrine pour le Pays d'Héricourt et la métropole « Belfort - Montbéliard - Héricourt » (porte d'entrée).
- ➔ Optimiser les dispositifs de mobilité à l'échelle de la métropole Belfort – Montbéliard – Héricourt, notamment pour faciliter les déplacements domicile – travail par les transports collectifs.
- ➔ Poursuivre les efforts partenariaux de valorisation du pôle gare d'Héricourt : accessibilité handicapés des quais ; niveau de services de la gare ; animation pour en faire un réel lieu de vie de l'espace communautaire.
- ➔ Constituer progressivement un réel réseau de liaisons douces (cyclables ou mixtes) communautaire, connecté avec ceux des principales intercommunalités voisines (CAB, PMA,...).

## DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL - Partie 1. Milieu physique et risques

### 1. Synthèse du diagnostic

- **Milieu physique**

La topographie de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt se structure autour de 2 axes principaux :

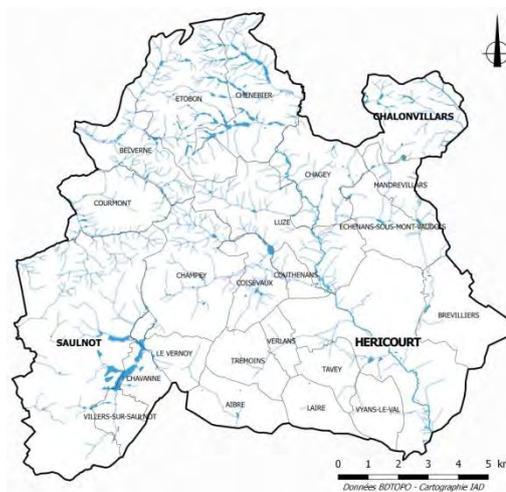
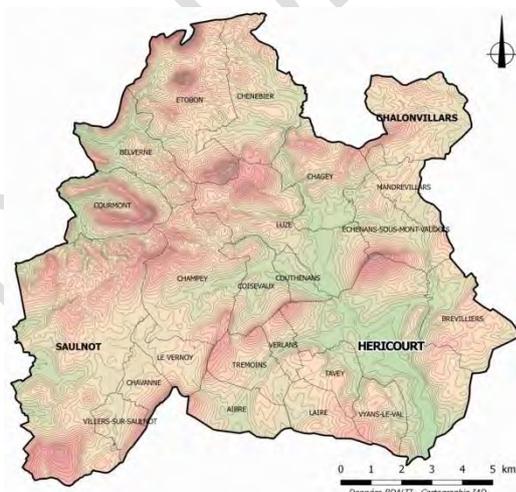
- Dans la partie Est, la vallée de la Lizaine forme un axe Nord-Sud qui structure le paysage et traverse les différents reliefs, orienté Sud-Ouest/Nord-Est. L'altitude y varie de 355 m à l'entrée de Chagey à 320 m à la sortie d'Héricourt. Les reliefs environnants sont assez marqués, s'élevant presque partout jusqu'à 400 m, avec des pointes à 550 m d'altitude (Bois de la Thure, Mont Vaudois).
- Dans la partie Ouest, les vallées du ruisseau du Pont du Rond (Saulnot), de la Sapoeie (Marais de Saulnot) et du ruisseau de la Carpière (Champey, Coisevaux, Couthenans) forment une dépression linéaire continue comprise entre 300 et 400 m d'altitude, s'inscrivant entre les reliefs orientés Sud-Ouest/Nord-Est, avec au Sud une "barre" rocheuse et au Nord des collines assez marquées, culminant à 500 m.

Le réseau hydrographique du territoire est bien développé dans la partie Nord et centrale, moins dans la partie Sud (réseaux souterrains). Les vallées sont assez marquées dans le paysage.

- Le cours d'eau plus structurant est la Lizaine, qui le traverse selon un axe Nord-Sud (source Frahier-et-Chatebier) pour aller se jeter dans l'Allan à Montbéliard.
- D'autres cours d'eau importants irriguent le territoire (Rupt, Sapoeie) ainsi que de nombreux cours d'eau secondaires (ruisseau de Chenebier, Goutte de Saint-Saut, ruisseau de la Carpière, etc.).

De manière générale, les stations de mesures installées sur la CCPH montrent que la qualité des eaux est plutôt bonne à l'exception de la Lizaine, sujette à une pollution chronique importante aux hydrocarbures et qui présente un mauvais état chimique des eaux.

Il est important de noter que plusieurs documents définissant une politique et des objectifs relatifs à la qualité des eaux existent et qu'il sera nécessaire de les prendre en compte dans l'élaboration du PLUi (SDAGE, SAGE, contrats de milieux).



- **Pollution et nuisances**

Les communes de la CCPH ont une qualité de l'air jugée entre bonne et moyenne et qui pour certaines communes est influencée par la proximité des agglomérations urbaines voisines. Les communes les plus proches du Pays de Montbéliard par exemple, comptent entre 16 et 17 jours par an où l'indice de qualité de l'air est jugé mauvais (ce qui est comparable aux villes voisines de l'agglomération de Montbéliard). Cependant, plus on s'éloigne plus cet indice diminue (12 pour certaines communes). Cette pollution est entre autre liée à la RN1019 et certaines entreprises présentes dans ou à proximité du territoire (casse automobile à Saulnot, entreprises mécanique industrielle à Héricourt, sites de Peugeot ou de l'Alstom, etc.).

En ce qui concerne la pollution des sols, aucun site BASOL n'est recensé (seulement des sites BASIAS « potentiellement pollués »).

Sept infrastructures font l'objet d'un classement lié à leurs émissions sonores. (LGV, voie ferrée, RN1019, RD9, RD683, RD48, rue Pierre et Marie Curie et avenue Jean-Jaurès). Afin de limiter les nuisances, les constructions autorisées à proximité doivent néanmoins tenir compte d'une réglementation spécifique d'un point de vue acoustique.

- **Risques**

Le territoire communautaire est concerné par plusieurs risques de nature différente.

- Les inondations concernent presque l'ensemble des vallées et vallons. Les cartographies existantes (AZI, données mairies) ne constituent cependant pas des zonages opposables (absence de PPRI et de PSS).
- En plus de ces secteurs, ils existent aussi des risques de ruissellement et de rupture du barrage de Champagney,
- Les fonds de vallées et de vallons, sur les alluvions et colluvions sont soumis à un risque de remontée de nappe,
- Il existe un risque de glissement de terrains, mis en évidence par la méthode de la DDT du Doubs, que l'on a appliquée à l'ensemble du territoire. Le risque d'effondrement, en particulier karstique, concerne aussi des surfaces importantes. Le risque minier est plus localisé.
- Les mesures du taux de Radon dans l'air dépasse les seuils d'action dans plusieurs bâtiments publics.
- Le risque lié au retrait-gonflement des argiles et le risque sismique concernent toutes les communes.
- Au niveau technologique, les canalisations présentent des servitudes et zonages de risque à respecter. Les autres risques technologiques, en particulier le transport de marchandise et les installations industrielles, n'imposent pas de contraintes.
- Enfin plusieurs nuisance peuvent affecter les résidents, notamment le bruit (zonage réglementaire) et les lignes électriques (servitudes d'entretien).

## 2. Les enjeux

- ➔ Malgré le nombre relativement peu important de contraintes réglementaires significatives affectant le territoire communautaire, le PLUi devra contribuer à réduire la vulnérabilité c'est-à-dire ne pas augmenter, voire diminuer l'exposition des biens et des personnes.
- ➔ Certains risques sont déterminants pour le choix des zones constructibles (inondations) alors que d'autres ne le sont pas (sismicité). Dans la mesure du possible, les extensions urbaines dans des zones à risques identifiés et connus seront proscrites.
- ➔ En plus du zonage, les risques pourront être pris en compte de la façon suivante :
  - rappel du risque dans le rapport de présentation du PLUi (à minima) ;
  - rappel du risque dans le « chapeau de zone » dans le futur règlement et localisation des zones de risques sur les plans de zonage (glissement de terrains, zone de dangers des canalisations de transport, effondrements, zones inondables,...)

- création de sous-secteur (inondable par exemple) avec un règlement spécifique (à maxima). Ce dernier outil est toutefois à manier avec prudence dans la mesure où certains risques ont été identifiés en faisant appel à la mémoire collective. Le report à l'échelle cadastrale reste donc imprécis.
- Dans tous les cas, les règlements et zonages opposables devront être respectés.
- Enfin, pour le risque de glissement de terrain, se pose la question spécifique du respect, sur le territoire de Haute-Saône, du règlement de la DDT du Doubs.

DOCUMENT DE TRAVAIL

## DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL - Partie 2. Milieu naturel

### 1. Synthèse du diagnostic

Le territoire communautaire comprend des espaces naturels de grande qualité reconnus sur le plan national voire européen. Certains d'entre eux font l'objet de zonage de protection ou d'inventaires spécifiques et font partie intégrante de la trame verte et bleue de la CCPH. On recense ainsi :

- Deux sites natura 2000 à proximité de la CCPH (Site « Piémont vosgien » dans la partie septentrionale du Territoire de Belfort et la zone « étangs et vallées du territoire de Belfort »).
- Quatre arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) : la mine de Bussurel (protection des Chiroptères), les ruisseaux de l'Alluet, des Prés Meuniers, du Fau (écrevisses à pattes blanches et truites fario).
- Quatre Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I et II : Pelouse de la Bruyère dans le secteur de Saulnot, Carrière de Pré Renaud à Saulnot, le Marais de Saulnot ainsi que l'Etang Rechal à Coisevaux.

De nombreuses zones humides sont présentes sur le territoire, ainsi que des espaces potentiellement humides. Les espaces potentiellement humides seront étudiés une fois que le zonage sera proposé, ainsi les zones potentiellement à enjeux d'urbanisme pourront être analysées selon la méthodologie de l'arrêté du 24 Juin 2009.

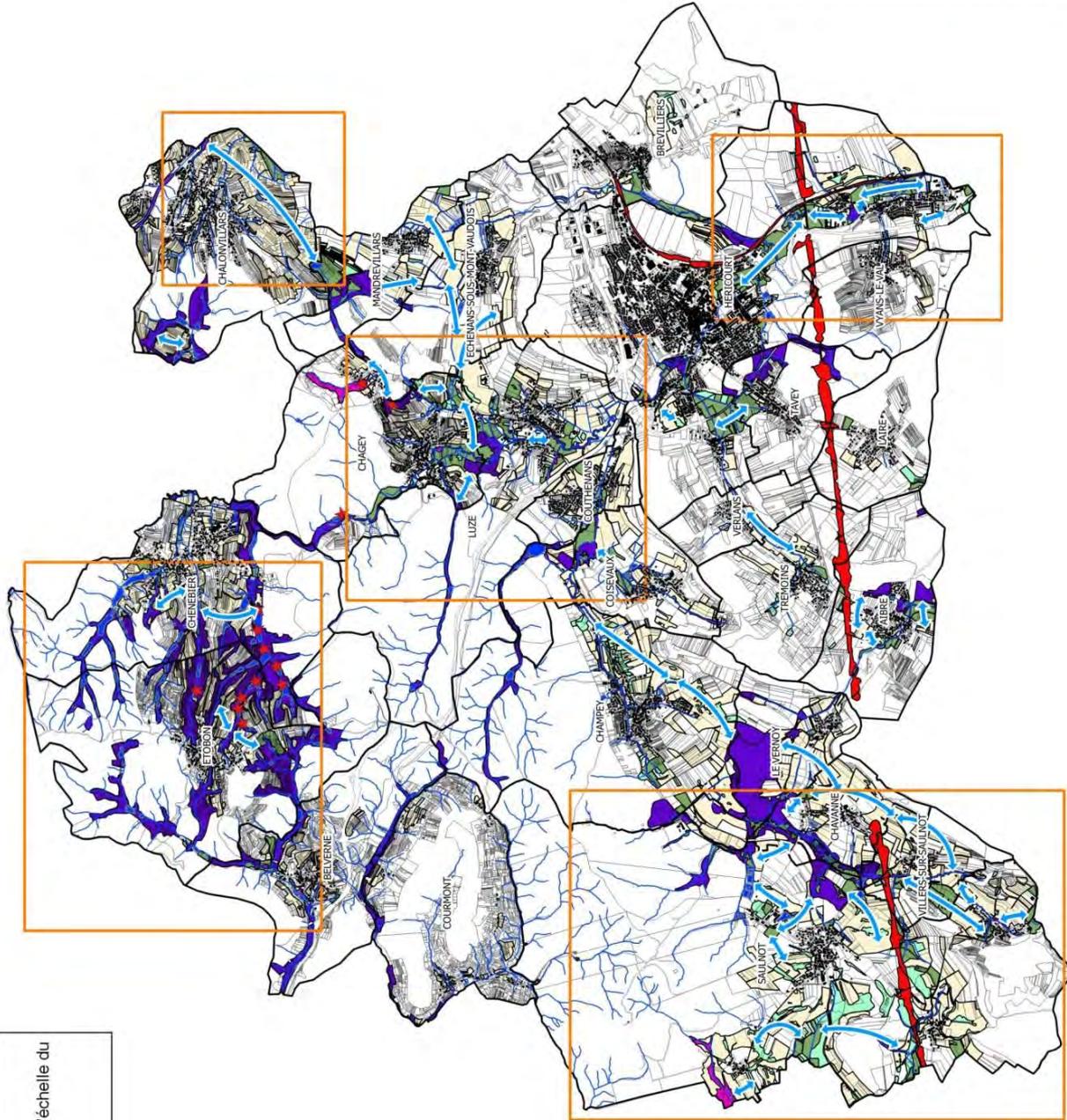
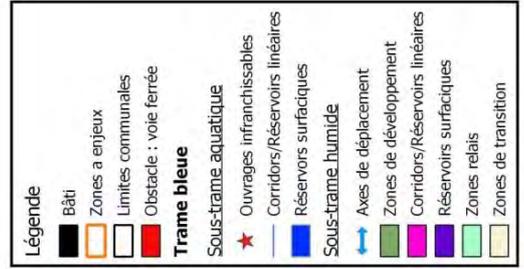
La richesse des milieux naturels de la communauté de communes témoigne donc :

- D'une diversité d'habitat élevée avec une dominance d'habitats forestiers et humides.
- D'une diversité faunistique et floristique également remarquable due à la diversité d'habitats (49 espèces animales et 38 végétales d'intérêt communautaire présentes).

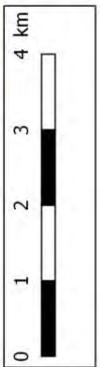
Afin de protéger ce patrimoine naturel, une trame verte et bleue a été réalisée d'après la trame régionale du SRCE. Elle a ensuite été complétée par des analyses plus fines. La TVB de la CCPH comprend ainsi les trames suivantes :

- Trame verte / sous-trame des milieux forestiers.
- Trame verte / sous-trame des milieux ouverts.
- Trame verte / sous-trame des milieux semi-ouverts.
- Trame bleue / sous-trame des milieux aquatiques.
- Trame bleue / sous-trame des milieux humides.

Elle comprend également des corridors d'intérêt régionaux et locaux qui seront à protéger dans le zonage du PLUi. Des obstacles, à la fois pour la trame verte et la trame bleue sont également présents (2x2 voies, ligne LGV, seuils aquatiques).



Eléments de la Trame bleue à l'échelle du territoire





## 2. Les enjeux

### Enjeux concernant les espaces naturels protégés et les zonages d'inventaire :

- Le territoire étant situé à moins de 10km de sites Natura 2000, une évaluation d'incidence pourrait être demandée après un examen au cas par cas. Les zones urbaines situées à proximité des APPB subissent des contraintes particulières liées à l'eau : raccordement au réseau d'assainissement obligatoire, interdiction de creuser, pas de constructions souterraines, interdiction d'épandages, etc...
- Les ZNIEFF ne sont pas des espaces réglementés mais étant donné que ces sites abritent une diversité exceptionnelle, ils devront être protégés en limitant au maximum les constructions.

### Enjeux concernant les zones humides

- Le territoire est concerné par de nombreuses zones humides, les zones humides jouent un rôle primordial pour la ressource en eau potable et pour la biodiversité, ces zones devront être protégées de toute urbanisation. Le Marais de Saulnot présente également un enjeu important en raison du manque de gestion du site. Une gestion adaptée permettrait de limiter l'enfrichement du marais et de préserver sa fonctionnalité

### Enjeux concernant les habitats naturels et les espèces

- La protection des espèces passe par la protection des habitats, les habitats humides, aquatiques, forestiers, semi-ouvert, rocheux ainsi que les pelouses sèches abritent une diversité élevée. Ces milieux sont classés en valeur écologique bonne à très bonne, un classement en zone N permettra de protéger ces espaces.

### Enjeux concernant la Trame verte et bleue

- Des corridors d'intérêt régional et local sont présents sur le territoire, ainsi que de nombreux réservoirs biologiques (forestiers et humides principalement) les zones concernées par les corridors devront être protégées en réglementant les constructions afin qu'elles n'empêchent pas la libre circulation des espèces.

## DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL - Partie 3. Paysage et patrimoine

### 1. Synthèse du diagnostic

- **Paysage**

A grande échelle, le paysage de la CCPH est structuré par différents éléments :

- **Le relief**, dont les successions de monts et dépressions caractérisent de façon importante le paysage et les vues du territoire,
- **Le réseau hydrographique** qui joue un rôle important dans la structuration du paysage du Pays d'Héricourt (modelage des vallées et vallons),
- **Les massifs forestiers** qui occupent la majeure partie du territoire et notamment des parties les plus en hauteur (forte corrélation avec la topographie),
- **L'occupation humaine** avec une urbanisation omniprésente et croissante (mais dont l'exposition à la vue et l'impact paysager restent relativement limités) et les infrastructures de transports qui, au-delà d'être des éléments de coupure, constituent des axes privilégiés pour la lecture des paysages.

C'est notamment à partir de tels éléments que le territoire a pu être découpé en plusieurs unités paysagères dans l'atlas des paysages de Franche-Comté. Ainsi, le Pays d'Héricourt comprend 4 sous-unités paysagères différentes, décomposées elles-mêmes en sous-unités :

- **L'avant Pays d'Héricourt** (unité principale, concernant 17 communes) ;
  - o Sous-unités « Bassins et chaînons du Jura » (15 communes),
  - o Sous-unité « Héricourt » (6 communes),
- **Le Dôme sous-Vosgien** (10 communes) ;
  - o Sous-unité « Bassin de Chenebier » (4 communes) ;
  - o Sous-unité « Le relief du Dôme » (10 communes) ;
- **La Dépression sous-vosgienne** (ne concerne qu'une petite partie de Châlonvillars) ;
  - o Sous-unité « Pays de Champagney »,
- **Entre Doubs et Ognon** (3 communes) ;
  - o Sous-unité « d'Arcey à Grand-Charmont »

En croisant les éléments précédents, une carte déterminant les unités et ambiances paysagères perçues a pu être réalisée. Trois grandes unités ont pu être définies (elles sont d'ailleurs très proches des unités de références de l'atlas régional des paysages) et opposent deux grands « ensembles » du Pays d'Héricourt :

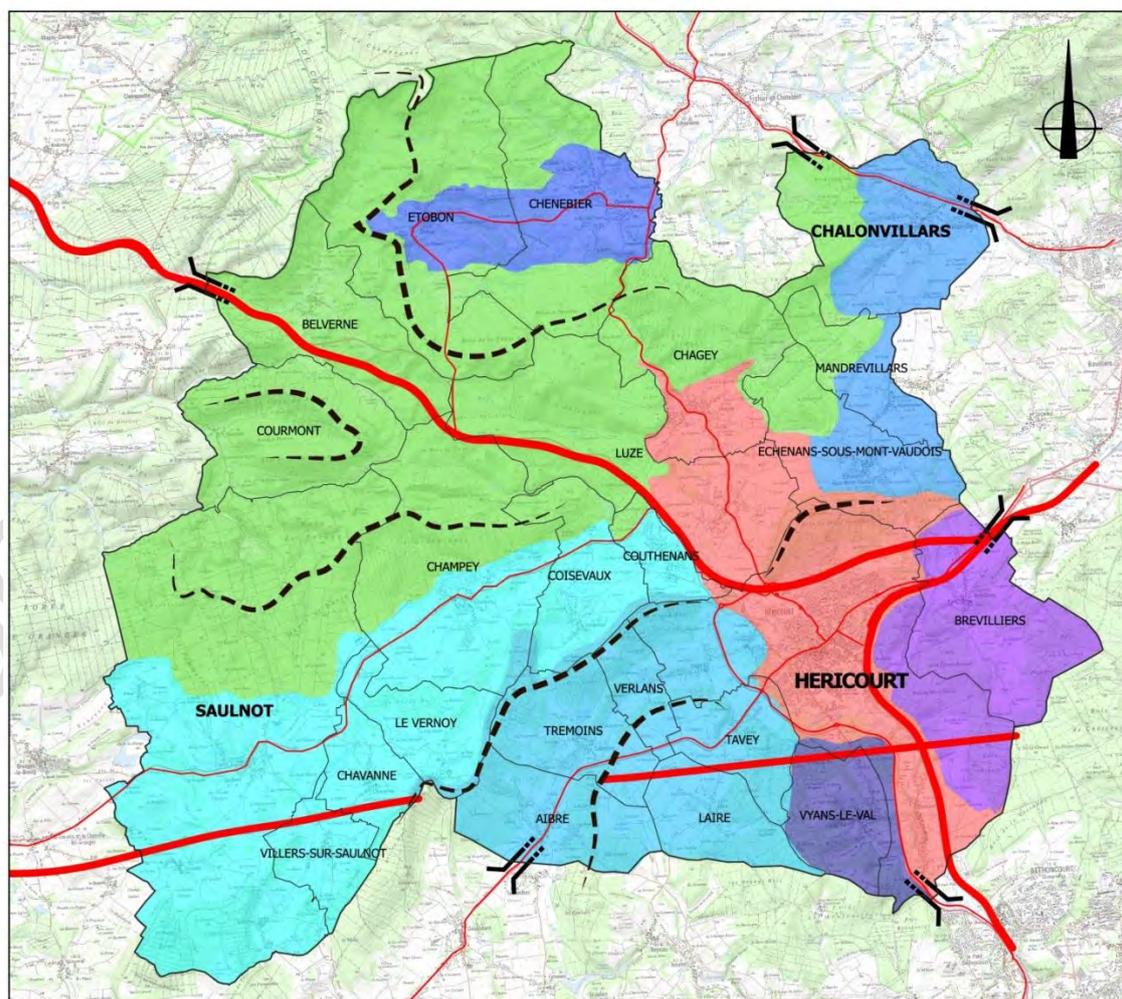
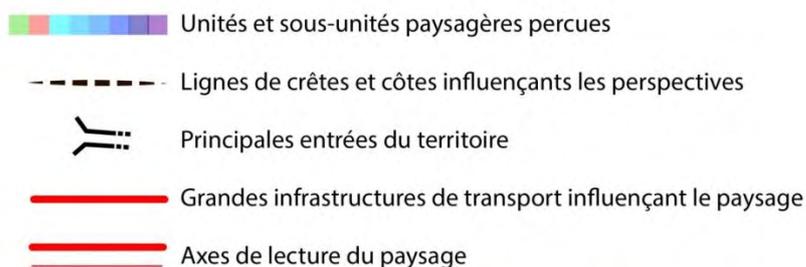
- o le massif boisé sous-vosgien « Sud Chérimont », caractérisé par des ambiances forestières permanentes et une fermeture des paysages comme règle générale. Seules quelques petits vallons bâtis viennent diversifier et animer ces paysages ;
- o les dépressions agricoles et urbaines qui s'inscrivent dans les reliefs de transition entre Vosges et Jura, dont les ambiances paysagères contrastent très fortement avec l'ensemble précédent : grande diversité des ambiances avec comme règle générale l'ouverture des paysages. La complexité est telle que chaque dépression pourrait être assimilée à une sous-unité, avec des spécificités par rapport aux autres.

En ce qui concerne les entrées du territoire, 6 entrées jouent un rôle théoriquement important dans la perception du Pays d'Héricourt :

- L'entrée Est par la RN1019 (depuis l'A36),
- L'entrée Nord par la RN1019 (depuis Lure),
- L'entrée Sud par la RD483 (depuis Montbéliard),
- L'entrée Sud par la RD683 (depuis l'Isle sur le Doubs),
- L'entrée Nord par la RD619 (ancienne RN19, depuis Belfort),
- L'entrée Nord par la RD619 (ancienne RN19, depuis Lure).

De manière générale, ces entrées de territoire sont peu marquées par l'urbanisation ou par des spécificités paysagères.

### Unités paysagères perçues :



- **Patrimoine**

Seulement 3 communes ont un patrimoine classé ou inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques :

- Héricourt (3) : Tour carrée du Château, Eglise St Christophe, Fontaine-Lavoir du Savourot ;
- Chagey (2) : Haut-Fourneau « Forges de Chagey », ancien atelier de tissage Schwob Frères ;
- Brévilliers (1) : Dolmen.

Toutefois, la CCPH compte plusieurs éléments de patrimoine bâti remarquable non protégés. Ce patrimoine peut être classé en 5 grandes catégories :

- Patrimoine historique proprement dit : Fort du Mont Vaudois, Dolmens et assimilé ;
- Patrimoine industriel : industries textile & métallurgie, cités ouvrières, maisons des industriels ;
- Patrimoine religieux : édifices cultuels (temples, églises), petit patrimoine (calvaires, croix,...) ;
- Patrimoine lié à l'eau : moulins, fontaines, lavoirs, ponts ;
- Bâti rural traditionnel : majoritairement ferme du XIXème, notamment maison bloc du Pays de Montbéliard et de Belfort.

Aujourd'hui, très peu de documents d'urbanisme protègent ce patrimoine.

## 2. Les enjeux

- ➔ Respecter les principales caractéristiques des unités paysagères définies dans les atlas départementaux des paysages de la Haute-Saône et du Doubs.
- ➔ Veiller à une urbanisation qui reste discrète (peu soumise à la vue) chaque fois que cela s'avère pertinent : les limites nettes entre urbanisation et espace agricole ouvert ne sont pas forcément un problème (situation préexistante, urbanisation non visible depuis les principaux axes de circulation ; ...).
- ➔ Essayer d'affirmer « les portes d'entrées » du Pays d'Héricourt sur les axes de communication très structurants, en particulier la RN1019, au niveau de l'agglomération urbaine. Cela devra être fait avec une préoccupation de qualité perçue par les usagers de la route, de façon à conforter l'attractivité du territoire : recherche d'un effet « vitrine ».
- ➔ Préserver l'environnement du patrimoine architectural classé ou remarquable, tout en facilitant sa découverte.

## DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL – Partie 4. Analyse urbaine

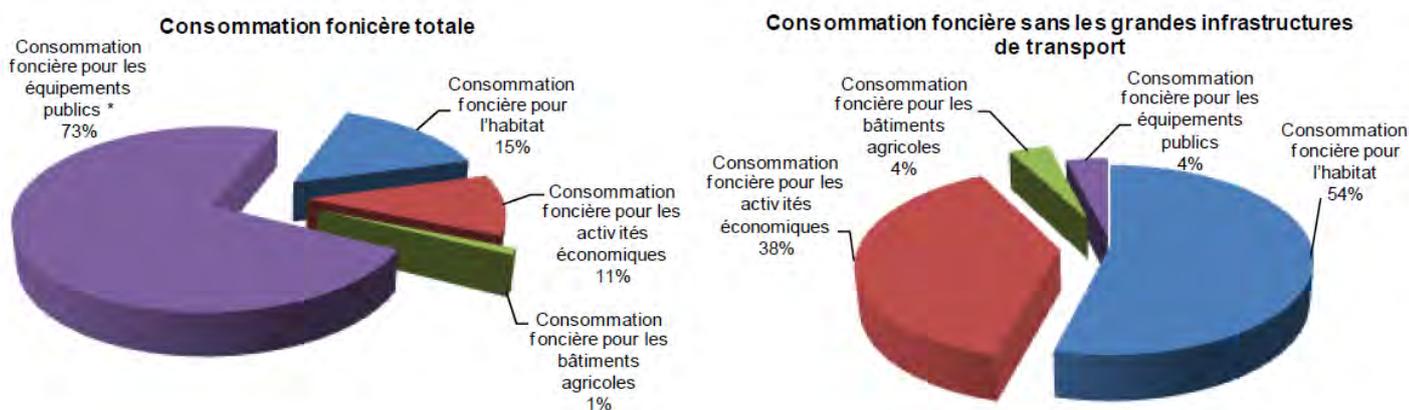
### 1. Synthèse du diagnostic

- **Consommation foncière**

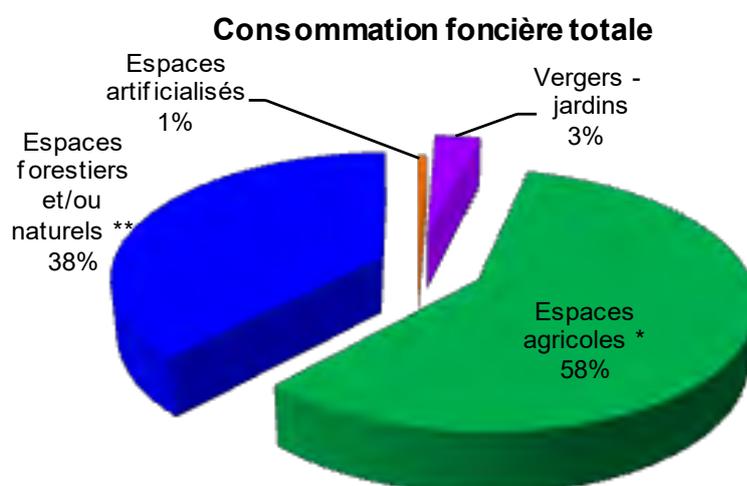
**Consommation foncière totale au profit de l'urbanisation entre 2007 et 2016 :**

Surface consommée				
Consommation foncière pour l'habitat	Consommation foncière pour les activités économiques	Consommation foncière pour les bâtiments agricoles	Consommation foncière pour des équipements publics	Consommation foncière totale
48,5 ha	34,5 ha	3,5 ha	234,5 ha *	321 ha

\* : dont environ 134 ha / LGV et 97 ha / voirie structurante (RN 1019 à 2 x 2 voies,...).



On constate que sur la période décennale [2007-2016], 321 ha de foncier ont été consommés dans la CCPH. Globalement, comme au niveau national, ce sont les espaces agricoles (58% de la consommation foncière) et forestiers et/ou naturels (38%) qui ont été majoritairement consommés au cours des 10 dernières années dans le Pays d'Héricourt.



On mentionnera que la consommation foncière des espaces naturels et forestiers a été à 98% liée à la réalisation des infrastructures de transport d'intérêt national et départemental (LGV ; RD 438 2 x 2 voies ; ...). Ainsi, si l'on ne

considère que la consommation foncière « d'intérêt local », ce sont les vergers et jardins (11,5%) qui arrivent en seconde position derrière les terrains agricoles (83,5%) et non les espaces naturels ou forestiers (3%).

Il est important de mentionner que la consommation foncière décennale 2007-2016 concernant les projets d'intérêt local ne reflète pas l'importante dynamique enregistrée par le Pays d'Héricourt depuis le début des années 1990. En effet, cette période de référence laisse une très large place à l'après crise bancaire et financière de 2007-2008 caractérisée par une période de difficultés économiques qui ne fait que significativement s'atténuer à partir de 2017. Ce constat est particulièrement criant vis-à-vis de la consommation foncière à vocation résidentielle (habitat).

A noter que le même constat a été effectué lors de l'analyse statistique rétrospective du contexte socio-économique : démographie ; habitat ; etc. Cela a conduit à ne pas baser la prospective territoriale du PLUi sur les tendances enregistrées lors de la période inter-censitaire 2008-2013 / 2014 (série statistique courte trop impactée par la crise précitée), mais plutôt sur la période 1999-2013 / 2014 (série statistique longue, reflétant mieux la dynamique territoriale continue du territoire de 1990 à 2014, sans toutefois nier le ralentissement de développement enregistré de 2008 à 2013 / 2014).

Pour avoir une image de la consommation foncière à vocation résidentielle plus fidèle à la dynamique territoriale des 25 dernières années que la référence décennale 2007-2016, un complément d'analyses a été réalisé :

- approche de la consommation foncière sur un échantillon significatif de communes lors des périodes 1990-2000 et 2000-2007 (30% des communes de la CCPH dont Héricourt).

La méthode a privilégié l'exploitation des cartes de dynamique d'urbanisation de la DREAL Bourgogne – Franche-Comté : retravail sur le plan au 1/2000ème avec photo aérienne en fond de plan. Les résultats bruts de cette approche sont synthétisés dans le tableau qui suit :

Communes	Consommation foncière de 1990 à 2000 (en vert sur le plan) (10 ans)	Consommation foncière de 2000 à 2007 (en jaune sur le plan) (7 ans)	Consommation foncière de 2007 à 2016 (en rouge sur le plan) (10 ans)
Champey	3,20	7,17	1,37
Echenans-sous-Mont-Vaudois	3,81	1,91	2,96
Etobon	2,15	3,22	0,88
Héricourt	31,56	45,35	8,05
Tavey		2,58	1,76
Verlans	0	1,10	1,19
Villers-sur-Saulnot	1,05	0,92	0,35
<b>TOTAL échantillon</b>	<b>41,77</b>	<b>62,25</b>	<b>16,56</b>
		104,02	
			78,81
		120,58	
<b>TOTAL / an</b>	<b>4,17 / an</b>	<b>8,90 / an</b>	<b>1,65 / an</b>
		6,1 / an	
			4,60 / an
		4,46 / an	

Les résultats sont très explicites, comme on pouvait s'y attendre. Ainsi, si l'on compare les consommations foncières à vocation « habitat » de l'échantillon de communes sur les différentes périodes de référence, on constate que les chiffres [2007-2016], soit environ 1,7 ha / an, sont très inférieurs à ceux des périodes précédentes :

- environ 9,0 ha / an de 2000 à 2007, soit 5 fois plus que de 2007 à 2016 ;
- environ 4,0 ha / an de 1990 à 2000, soit 2,5 fois plus que de 2007 à 2016.

Dans la logique qui a prévalu dans l'analyse statistique rétrospective qui a privilégié la période 1999-2013 / 2014, comme série statistique de référence pour alimenter la réflexion prospective du PLUi, nous retiendrons la période 2000-2016 comme référence objective de la consommation foncière résidentielle du Pays d'Héricourt. Elle est estimée comme suit :

- taux de pondération de la consommation foncière [2007-2016] pour obtenir la consommation foncière [2000-2016] :  $\frac{4,60 \text{ ha / an}}{1,65 \text{ ha / an}} = \times 2,8$
- consommation foncière moyenne annuelle à l'échelle de la CCPH :  $4,9 \text{ ha / an} \times 2,8 = 13,7 \text{ ha / an}$
- consommation foncière décennale de référence corrigée :  $13,7 \text{ ha} \times 10 \text{ ans} = 137 \text{ ha}$ .

Ainsi, la consommation foncière globale de la CCPH à retenir serait la suivante :

Surface consommée				
Consommation foncière pour l'habitat	Consommation foncière pour les activités économiques	Consommation foncière pour les activités agricoles	Consommation foncière pour les équipements publics et infrastructures	Consommation totale
137 ha	34,5	3,4	234,5	409 ha

- **Capacité de densification**

Le potentiel de densification est estimé à environ 43 ha au sein des enveloppes urbaines des communes rurales, soit 45% des dents creuses (96 ha de parcelles ou de groupes de parcelles non bâtis inclus dans les enveloppes urbaines). Le potentiel non mobilisable (52 ha) est segmenté comme suit ;

- 24 ha de terrains soumis à des contraintes paysagères, environnementales, techniques, soit 25% des dents creuses ;
- 17 ha de terrains liés aux propriétés bâties voisines (agrément, jardin, verger, accès) ;
- 11 ha de réduction foncière, soit 12% des dents creuses.

L'analyse des dents creuses de la commune d'Héricourt ne laisse apparaître qu'un très faible potentiel de densification urbaine sur une trentaine d'espaces non bâtis identifiable au sein de l'enveloppe urbaine (hors secteur des vignes : 7ha), seule une dizaine de dents creuses offre, a priori, un potentiel théorique de construction, pour une superficie totale de 3 à 6 ha. Quatre de ces parcelles représentant une surface totale de 2 ha sont localisées à Bussurel. Le potentiel de la ville-centre apparaît donc d'autant plus négligeable lorsque l'on y retranche celui de cette commune associée.

- **Mutations :**

*Communes rurales :*

Dans les communes rurales, la problématique de valorisation des espaces bâtis est presque exclusivement liée à celle de la vacance de logements. Il convient donc de se référer à ce chapitre de la partie 2 « Démographie - Habitat ». On rappellera cependant que la vacance y est faible, d'où un potentiel de mutation négligeable.

*Ville d'Héricourt :*

Depuis déjà deux décennies, la ville d'Héricourt et la CCPH conduisent une politique de développement et d'aménagement de la ville-centre reposant à la fois sur les extensions urbaines et le renouvellement du tissu existant. Ainsi, tout au long de cette période, des opérations de renouvellement urbain ambitieuses se sont succédé avec un franc succès malgré leur complexité (quartier Maunoury (site militaire), friche industrielle de la Grand Pré, friche industrielle du Pâquis, friche industrielle du Moulin). Aujourd'hui, une dizaine de sites seulement pourraient éventuellement faire l'objet de requalification.

Plusieurs enseignements peuvent être tirés de cette analyse :

- la problématique de renouvellement urbain de la ville d'Héricourt est fondée presque exclusivement sur la mutation d'anciens espaces à vocation économique, en particulier les anciens sites des industries textiles qui étaient omniprésents en ville jusqu'à la crise de ce secteur d'activité qui a conduit à leur abandon progressif ;
- l'importance des sites conduit à des opérations de renouvellement demandant des moyens importants. Associés à la complexité des opérations, ces facteurs induisent des délais de conduite d'opération qui ne peuvent pas être courts ;
- du fait du chemin déjà parcouru, le potentiel de renouvellement urbain est de plus en plus réduit.

Au vu de ces éléments, il est évident que les objectifs de renouvellement affichés sur la durée du PLUi ne peuvent être que limités : il faut achever les programmes en cours ; il est illusoire de penser qu'en complément plusieurs opérations peuvent être menées simultanément.



• ***Implantation et structure des villages***

*Village :*

La trame urbaine est quasiment absente du relief boisé qui caractérise une partie importante de la moitié Nord du Pays d'Héricourt. A contrario, l'urbanisation est très présente et se renforce régulièrement dans toutes les dépressions qui s'inscrivent dans les reliefs de transition entre Vosges et Jura.

La structure urbaine est fortement influencée par deux facteurs : la topographie « chahutée » du territoire ; l'importante dynamique de développement de la fin des années 1950 à aujourd'hui. Les principales conséquences en sont :

- une majorité de villages dits de vallée (ou de vallon), mais dont la réalité d'implantation du bâti est beaucoup plus diversifiée que la théorie ne le laisserait supposer : mixité d'implantation en secteur relativement plat de fond de vallée ou vallon et en coteau sur les pentes souvent douces qui encadrent le cours d'eau. Le rapport à l'eau n'est par ailleurs que rarement évident au premier abord (éloignement, lisibilité, taille,...) ;
- des villages dont les formes urbaines initiales de référence était assez diversifiées (villages linéaire, groupé, en étoile, plus accessoirement autres) du fait de la topographie, mais dont le développement relativement important a conduit : d'une part à rendre le modèle en étoile dominant ; d'autre part à renforcer les formes mixtes (caractéristiques d'au moins 2 types de référence).



#### *Ville d'Héricourt :*

L'organisation urbaine de la ville d'Héricourt est principalement influencée et/ou caractérisée par :

- son histoire industrielle : riche passé manufacturier suivi de la crise de l'industrie textile ; fort développement économique plus récent ;
- les contraintes naturelles liées à la vallée de la Lizaine : inondabilité ; humidité ; ...
- son évolution administrative du fait du rattachement de 3 communes à la ville : Saint-Valbert (en 1808) ; Bussurel et Byans (en 1973) ;
- la ceinture de l'essentiel de l'espace urbain héricourtois par les principales infrastructures de transport : RN1019 ; contournement Ouest (RD 438, RD 438A, RD 483, voie ferrée Besançon - Belfort) ;
- une structure laissant apparaître 8 à 10 grands ensembles urbains, dont 3 jouant un rôle primordial dans le fonctionnement urbain qualifié de ville-centre (les 3 premiers cités) : centre ancien structuré par un axe lourd orienté Est-Ouest ; espace situé au Nord de l'axe structurant précité à forte vocation résidentielle, y compris sociale ; espace Sud de cet axe doté d'une forte multi-fonctionnalité et sujet à constantes mutations ; espace Ouest / Faubourg de Montbéliard ; espace Saint-Valbert / Byans ; espace Bussurel ; Guinottes ; ...



## 2. Les enjeux

### Consommation foncière et capacité de densification et de mutation

- ➔ Afficher des objectifs de consommation foncière cohérents avec la dynamique du territoire et qui tiennent compte :
  - De la position stratégique de la ville d'Héricourt au sein du Nord Franche-Comté et de son inscription dans le Pôle métropolitain.
  - De l'enjeu considérable du maintien des 10 000 habitants sur la ville d'Héricourt ;
  - De la crise économique enregistrée au début de la période d'analyse de la consommation foncière, mais qui se résorbe aujourd'hui et ne reflète pas les dynamiques en cours,
  - Des tendances observées entre 1999 et 2013 (population, logements, ménages) ;
  - Des documents d'urbanisme existants.
- ➔ Contribuer à la stratégie nationale de réduction de la consommation d'espaces agricoles ou naturels au profit de l'urbanisation :
  - valorisation du potentiel foncier inscrit dans les enveloppes urbaines existantes chaque fois que cela s'avère possible ;
  - extensions et formes urbaines maîtrisées.
- ➔ Poursuivre la politique de renouvellement urbain déjà engagée depuis de nombreuses années, en particulier en matière de reconquête d'anciens sites industriels urbains.

### Implantation et structure des villages :

#### Villages :

- ➔ Limitation de l'urbanisation dans les secteurs où la trame urbaine est actuellement peu développée : reliefs boisés du Dôme sous-vosgien.

- ➔ Gestion réfléchie des continuités et discontinuités urbaines dans les secteurs où l'urbanisation progresse rapidement : notion de coupures vertes et d'unités urbaines.
- ➔ Limitation assez stricte de l'urbanisation linéaire le long des voies : extensions urbaines le long des voies déjà urbanisées ; création de nouveaux axes d'urbanisation linéaire dans les villages en étoile ou dans les villages groupés.

*Ville d'Héricourt :*

- ➔ Maîtrise de l'évolution urbaine de l'espace multi-fonctionnel situé au Sud de l'axe urbain central très structurant (ancienne RN 83) : espace sujet à des mutations régulières. Son interface avec le centre ancien est à forts enjeux / cohérence et cohésion urbaine.
- ➔ Attention toute particulière à consentir pour le développement et l'aménagement de la partie Ouest de l'espace situé au Nord de l'axe urbain central très structurant : les Craies et environs.
- ➔ Valorisation de la Coulée Verte et Bleue liée à la vallée de la Lizaine.
- ➔ Optimisation de la trame viaire structurante au fur et à mesure du développement urbain ; dimensionnement des voies structurantes ; bouclages ; liaisons douces ; ...

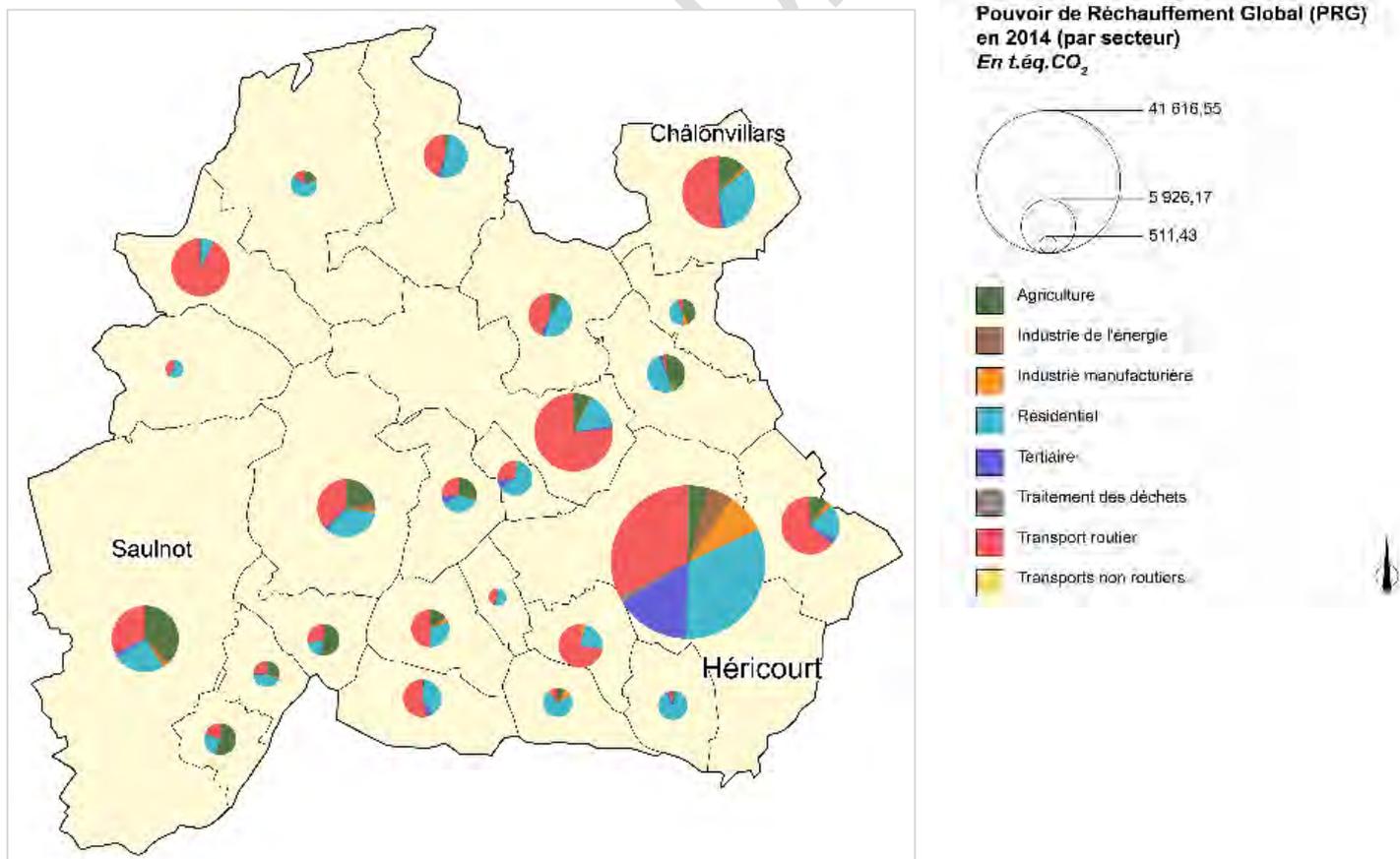
## DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL - Partie 5. Energies, gaz à effet de serre et gestion des déchets

### 1. Synthèse du diagnostic

- **Consommation d'énergie et gaz à effet de serre**

A l'échelle communautaire, la consommation d'énergie s'élève à 1,91 Tonne équivalent pétrole par habitant (Tep/hab). A titre comparatif, la consommation d'énergie pour l'ensemble du département s'élève à 2,51 Tep/hab. Les principaux secteurs consommateurs d'énergies sont le transport routier et le secteur résidentiel. Ces principaux consommateurs sont aussi les plus pollueurs et les plus émetteurs en Gaz à Effet de Serre (Ce constat est d'autant plus important que les émissions de GES liées au transport routier sont en constante augmentation sur le territoire alors que les émissions liées au secteur résidentiel tendent à diminuer).

Le Pouvoir de Réchauffement Global (PRG) par habitant de la CCPH (5,89 t.éq.CO<sub>2</sub>/hab) est inférieur à celui à l'échelle du département (9,67 t.éq.CO<sub>2</sub>/hab). Cette valeur signifie que chaque habitant de la CCPH a émis une pollution qui a 5,89 fois plus d'effet de serre que le CO<sub>2</sub> sur une période de 100 ans.

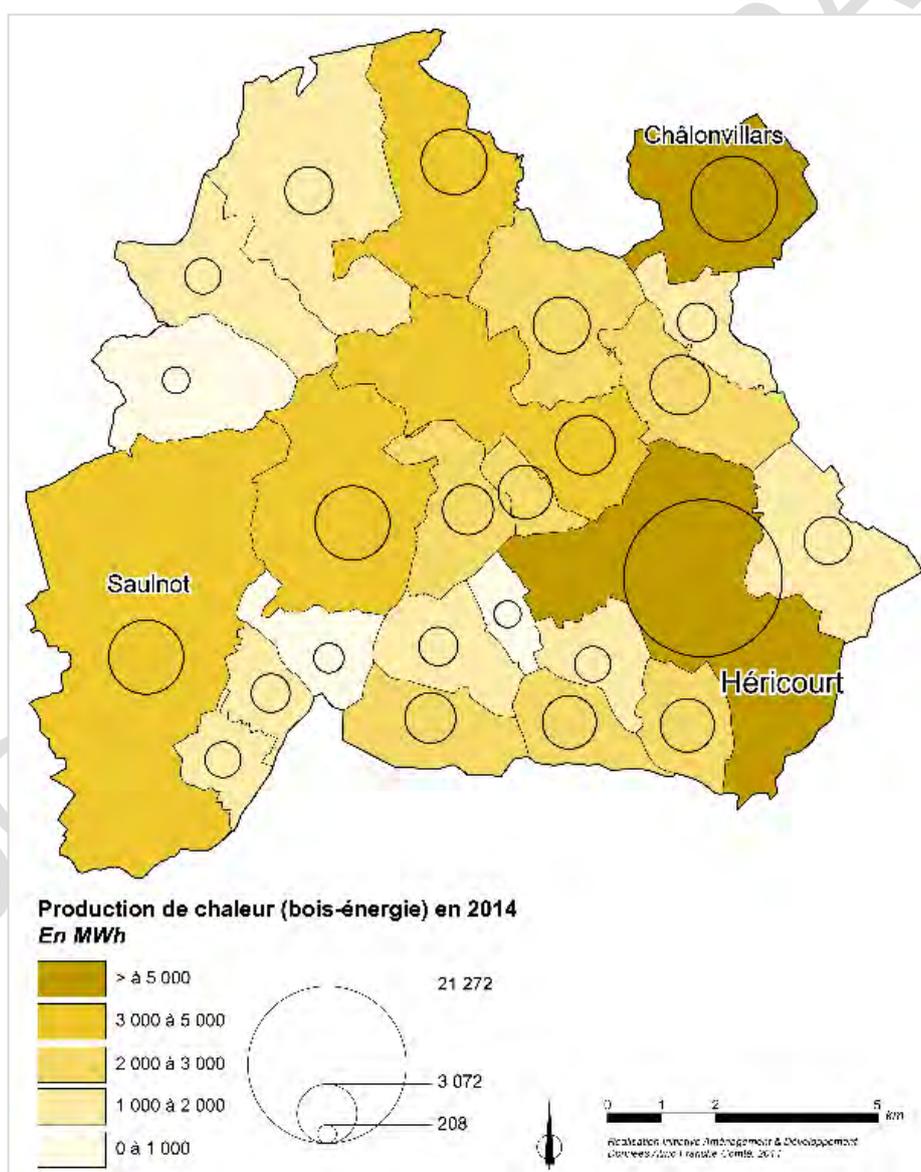


- **Production d'énergie renouvelable**

Plusieurs types d'énergies renouvelable existent, certaines d'entre elles permettent de produire de l'électricité (centrales hydroélectriques, photovoltaïque, éolien) tandis que d'autres produisent de la chaleur (bois/énergie, géothermie, solaire thermique).

A l'heure actuelle, la production d'électricité est assez faible car il n'existe aucune installation (à l'exception du photovoltaïque des particuliers) de production électrique dans la CCPH. Cependant et à l'inverse, la production de chaleur s'est fortement accrue grâce au développement de plusieurs dispositifs traduisant la volonté de la part de la CCPH d'agir concrètement en faveur de la transition énergétique – idée confirmée avec la présence du Pôle Energie à Héricourt. Cette production de chaleur est principalement liée à l'utilisation du bois/énergie que ce soit par les particuliers ou grâce à la création de chaufferies collectives, notamment à Héricourt.

A noter que deux projets éoliens sont en cours sur le territoire, ce qui augmentera la part de la production d'électricité renouvelable d'ici quelques années (Saulnot, Brevilliers).



## 2. Les enjeux

### Enjeux en matière de réduction des gaz à effet de serre /

- Tenter de stabiliser ou même de réduire la consommation en énergie, notamment dans les secteurs de l'industrie, des transports et des logements en développant les énergies renouvelables et en sensibilisant les populations aux risques potentiels (adopter un comportement sobre et efficace\*) ;  
\*Triptyque négaWatt
- Réduire les émissions de CO2 dans les différents secteurs les plus producteurs : transports routiers et résidentiel en développant notamment des modes de déplacements moins énergivores (covoiturage, etc.), en permettant l'accès au système de transports en commun de l'agglomération Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle au plus grand nombre, ou bien encore en adoptant des normes de construction pour l'isolation (BEPos, RT2020) ;

### Enjeux concernant la production/consommation des énergies renouvelables /

Bien que plusieurs types d'énergie renouvelable se soient développés sur le territoire de la CCPH, il reste que d'autres énergies renouvelables sont absentes. Ainsi, concernant le développement de ces nouvelles ressources énergétiques, des enjeux émergent :

- Renforcer/maintenir le développement des énergies renouvelables présentes (solaire photovoltaïque, solaire thermique, bois-énergie) ;
- Développer d'autres ressources énergétiques comme l'énergie éolienne, la biomasse (méthanisation) notamment avec la filière agricole qui peut recycler ses déchets ;
- S'orienter vers un renouvellement du parc bâti avec des Bâtiments à Energie Positive (BEPos), respectant la future Réglementation Thermique 2020 (RT2020) ;
- Mise en place d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à l'image de ces deux communautés de communes voisines : Agglomération de Montbéliard et Communauté de Communes Belfortaine ;
- Sensibiliser les populations à de nouveaux comportements plus « écologiques ».

### Transcription possible au niveau du PLUi /

- Créer des aires de covoiturages par la mise en place d'emplacements réservés au bénéfice de la collectivité ;
- Créer des zones d'extension urbaines à proximité des lieux de vie des villages (imposer systématiquement la création de liaisons douces) et bénéficiant d'une exposition solaire favorable (les secteurs non favorables devront être exclus de la zone constructible) ;
- Dans les OAP, limiter les déplacements motorisés courts, imposer une orientation optimale des constructions, privilégier une architecture bioclimatique et en prenant en compte, dès l'origine, la performance énergétique globale du projet (matériaux de construction, besoins et approvisionnement énergétique, déplacements générés) ;
- Prévoir les droits à construire à proximité des principaux pôles d'emplois et des axes de déplacement majeur du territoire afin de limiter les déplacements motorisés ;
- Promouvoir des formes urbaines à faible consommation énergétique (BEPos) ;
- Elaborer un règlement non contraignant pour les installations de production d'énergie à partir de sources renouvelables mais aussi pour les adaptations de constructions existantes et pour les constructions neuves (panneaux solaires, pompes à chaleur, etc.) dans tous les sites (périmètre MH notamment).